

Service public de distribution
d'eau potable
Grand Annecy

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
EXERCICE 2022



Toute l'année 2022

Un territoire desservi de **539 km²** comprenant **34** communes aux profils diversifiés et des zones de montagne :

- **119 631** abonnés au 31 décembre 2022 (+ 0,7 %) représentant une population de **215 286** habitants (source INSEE – Recensement 2020, mise à jour décembre 2022)
- **15 393 467 m³** d'eau potable produite dont environ **73 %** d'eau pompée depuis le lac d'Annecy
- **10 874 548 m³** vendus soit une consommation annuelle moyenne de **90,90 m³** par abonné et **50,51 m³** par habitant

Un tarif de **4,20 euros /m³ TTC** au 1^{er} janvier 2022 :

tarif du m³ d'eau potable incluant l'assainissement et les taxes sur la base de 120 m³ dont abonnement annuel : 31,65 € TTC.

- **226 283** factures émises
- **4 814** personnes reçues à l'accueil du Service de l'Eau et **27 249** appels traités (hors demandes relatives aux travaux) ainsi que **41 900** demandes faites par mails

en quelques chiffres...



125 agents répartis en 4 services :

PRODUCTION - DISTRIBUTION - RELATIONS USAGERS - QUALITÉ & GRANDS PROJETS

3 grands zonages d'intervention

- Secteur FILLIÈRE (autour de Fillière/Glières)
- Secteur LAC (Annecy/Bords du Lac)
- Secteur CHÉRAN (autour d'Alby-sur-Chéran)

Un espace d'accueil des abonnés de proximité au siège du Grand Annecy

305 fuites réparées sur le réseau et les branchements d'eau

Un rendement du réseau en progression, de 82,1 %

8 032 compteurs posés (renouvellements et compteurs neufs)

pour un parc de **122 809** compteurs actifs

Un taux de conformité microbiologique de 98,6 %

La gestion d'un patrimoine technique comprenant :

- 7 unités de production
- 124 réservoirs
- 10 forages, 59 captages et 17 stations de pompage
- Plus de 1 545 km de conduites (dont 4 km d'extensions en 2022) - près de 11,9 km renouvelés en 2022.

ALBY-SUR-CHÉRAN
ALLÈVES
COMMUNE NOUVELLE D'ANNECY
ARGONAY
BLUFFY
CHAINAZ-LES-FRASSES
CHAPEIRY
LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE
CHARVONNEX
CHAVANOD
CUSY
DUINGT
ENTREVERNES
ÉPAGNY METZ-TESSY
COMMUNE NOUVELLE DE FILLIÈRE
GROISY
GRUFFY
HÉRY-SUR-ALBY
LESCHAUX
MONTAGNY-LES-LANCHES
MENTHON-S-AINT-BERNARD
MURES
NÂVES-PARMELAN
POISY
QUINTAL
SAINT-EUSTACHE
SAINT-FÉLIX
SAINT-JORIOZ
SAINT-SYLVESTRE
SEVRIER
TALLOIRES-MONTMIN
VEYRIER-DU-LAC
VILLAZ
VIUZ-LA-CHIÉSAZ



ÉDITO	6
QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ?	7
1. LA MOBILISATION DES RESSOURCES	7
2. LA PRODUCTION ET LE STOCKAGE DE L'EAU POTABLE	8
3. LA DISTRIBUTION	8
4. LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE	8



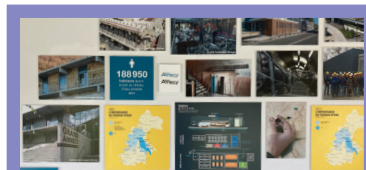
CHAPITRE 1 - LES SYSTÈMES D'ALIMENTATION	9
L'INTERCONNEXION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES MISE EN SERVICE	10
1. L'ORIGINE DE L'EAU DISTRIBUÉE.....	12
2. LE PRINCIPE DE LA MISE EN DISTRIBUTION DE L'EAU IMPORTATION ET EXPORTATION D'EAU.....	12
3. LA COOPÉRATION AVEC D'AUTRES STRUCTURES.....	12



CHAPITRE 2 - LES COMPOSANTES D'UNE FACTURE D'EAU	15
2022 : ANNÉE DE LANCERMENT DE L'ALLOCATION EAU.....	16
TARIFS DE L'EAU AU 1 ^{ER} JANVIER 2023.....	16
1. LA DISTRIBUTION EN EAU POTABLE LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.....	19
2. LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU	21
3. LE PRIX TOTAL DE L'EAU ET SON ÉVOLUTION.....	22
4. LA SYNTHÈSE 2022.....	22
5. LE TAUX D'IMPAYÉS DES FACTURES D'EAU AU 31/12/2022	22



CHAPITRE 3 - LES INDICATEURS TECHNIQUES	23
UN CHANTIER SOUS CONTRAINTES.....	24
1. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS.....	25
2. LA DISTRIBUTION, LE COMPTAGE ET LA PRODUCTION.....	26
3. LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022 ET ENVISAGÉS EN 2023	27
4. LA QUALITÉ DE L'EAU	37



CHAPITRE 4 - LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	55
---	-----------



CHAPITRE 5 - LES INDICATEURS FINANCIERS	59
1. LES DÉPENSES ET RECETTES.....	60
2. L'ÉTAT DE LA DETTE	68
3. LA DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	68



LA NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE ET CORSE	73
---	-----------



GLOSSAIRE	79
------------------------	-----------

Avec le changement climatique, l'année 2022 a une nouvelle fois placé l'eau au cœur des préoccupations. Si le début de l'année s'était montré généreux en précipitations, les pluies ont été déficitaires de la mi-mars à la fin octobre, nourrissant des inquiétudes importantes sur la ressource en eau.



L'arrêté cadre sécheresse a rapidement été élevé jusqu'au niveau maximal des restrictions d'eau, afin de prendre en compte les débits très faibles dans les cours d'eau du Grand Annecy et particulièrement du Chéran.

C'est dans ce contexte que bénéficier d'un Service de l'Eau performant revêt toute sa valeur.

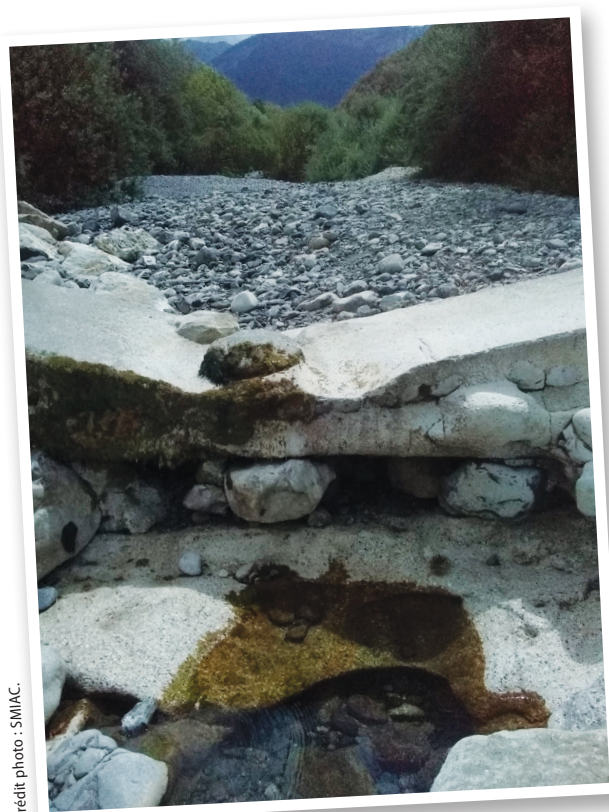
En effet, sur l'ensemble du territoire du Grand Annecy et pendant toute la période de pénurie d'eau, pas un secteur n'a eu à souffrir d'une absence d'eau potable.

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, adopté par les élus du Grand Annecy en décembre 2021, a lui aussi montré toute sa pertinence. L'objectif principal des travaux qui y sont programmés est de garantir l'alimentation pérenne et suffisante en eau potable de qualité pour l'ensemble des habitants du Grand Annecy, à horizon 2032. Au-delà de son territoire le Grand Annecy joue aussi la solidarité avec les collectivités voisines, ainsi une interconnexion permettant d'amener l'eau du lac sur la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a été réalisé et mise en service.

D'importants travaux du même type interviendront dans les années qui viennent sur tout le territoire. Ils sont complétés par une vigilance sans relâche sur l'état des ressources et une action permanente sur le réseau visant à limiter les fuites. Avec un rendement 2022 de 82,1% (supérieur à 80% depuis 3 ans), le Grand Annecy s'inscrit durablement dans les agglomérations françaises les plus vertueuses dans ce domaine.

Ces efforts de sobriété soutenus doivent être accompagnés par ceux des habitants, collectivités, agriculteurs et entreprises du territoire car préserver notre eau doit désormais être notre priorité.

Pierre BRUYERE



Crédit photo : SMIAIC.

La Communauté de l'agglomération du Grand Annecy créée en 2017 est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe 34 communes.

ALBY-SUR-CHÉРАН, ALLÈVES, COMMUNE NOUVELLE D'ANNECY, ARGONAY, BLUFFY, CHAINAZ-LES-FRASSES, CHAPEIRY, LA CHAPELLE-SAINT-AURICE, CHARVONNEX, CHAVANOD, CUSY, DUINGT, ENTREVERNES, ÉPAGNY METZ-TESSY, COMMUNE NOUVELLE DE FILLIÈRE, GROISY, GRUFFY, HÉRY-SUR-ALBY, LESCHAUX, MONTAGNY-LES-LANCHES, MENTHON-SAINT-BERNARD, MURES, NÂVES-PARMELAN, POISY, QUINTAL, SAINT-EUSTACHE, SAINT-FÉLIX, SAINT-JORIOZ, SAINT-SYLVESTRE, SEVRIER, TALLOIRES-MONTMIN, VEYRIER-DU-LAC, VILLAZ, VIUZ-LA-CHIÉSAZ.

QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ?

Pour fournir aux usagers une eau potable, disponible en permanence et à la bonne pression, les collectivités exploitent des installations plus ou moins complexes qui assurent des fonctions bien précises.

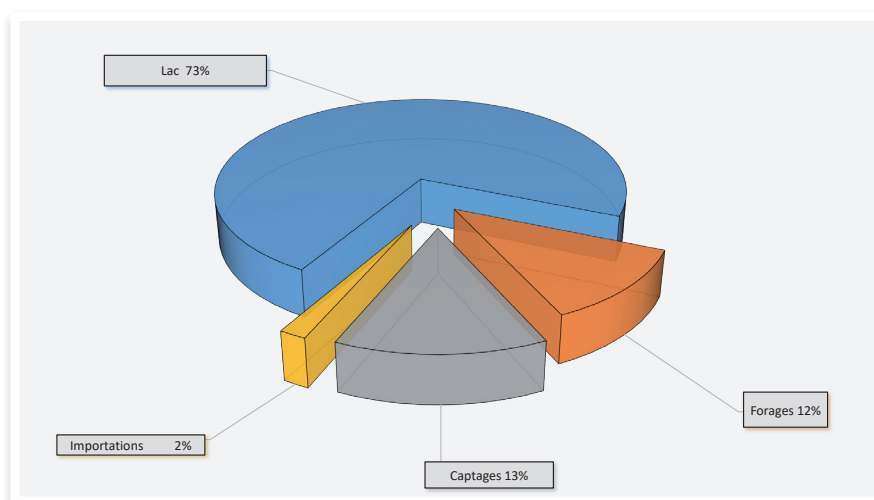
1. LA MOBILISATION DES RESSOURCES

Avant tout, il faut disposer de ressources en eau brute et être capable d'extraire du milieu naturel les quantités d'eau nécessaires.

Plusieurs cas de figures et combinaisons sont possibles :

- Source ou résurgence captée, forages dans une nappe phréatique : on parle alors d'eau souterraine ;
 - Prélèvement en rivière, dans un plan d'eau artificiel ou non : on est dans ce cas en présence d'eau superficielle.
- Les ressources en eau destinées à l'alimentation humaine font toujours l'objet d'une autorisation d'exploitation et bénéficient d'une protection réglementaire.

Pour le territoire du Grand Annecy, l'utilisation des différentes ressources se répartit comme suit :



En application du SDAEP et dès 2022, des travaux ont été entrepris pour permettre de recourir à un approvisionnement par l'eau du lac sur une partie croissante du territoire, en lieu et place de ressources fragiles. Ils seront le fil rouge des prochaines années en terme d'investissement.

2. LA PRODUCTION ET LE STOCKAGE DE L'EAU POTABLE

Les caractéristiques de l'eau brute sont encadrées par des normes et l'on n'utilise pas n'importe quelle ressource pour " produire " de l'eau potable.

Les eaux mobilisées nécessitent généralement une ou des corrections voire un traitement complet afin de les rendre potables. À minima, on trouve une action de désinfection qui permet d'assurer la qualité bactériologique de l'eau du point de mise en distribution jusqu'au point d'usage. Les désinfectants utilisées sont souvent le chlore gazeux ou l'eau de javel.

Autant que faire se peut, il convient d'utiliser des ressources qui soient de bonne qualité, "naturellement potables" dans l'idéal. Cela limite les traitements à leur appliquer. Néanmoins, des installations techniques complexes sont mises en œuvre afin d'assurer la potabilité de l'eau distribuée 24h/24, 365 jours par an et de la fiabiliser en toutes circonstances, en cas de baisse de qualité de la ressource notamment.

L'utilisation de réservoirs judicieusement positionnés répond à plusieurs besoins.

Les installations de production fonctionnent généralement à débit constant tandis que les besoins de la population suivent des variations en fonction de cycles horaires, journaliers et saisonniers.

La présence d'un réservoir permet en quelque sorte d'adapter l'offre à la demande en stockant l'eau produite non consommée en période creuse et en la restituant lorsque la consommation excède momentanément la capacité de production.

Une avarie des installations de production est toujours possible et le délai de réparation peut être sans effet sur la pérennité de l'alimentation si les réservoirs ont une capacité suffisante.

Ils jouent alors le rôle de tampon.

La mise en pression des installations peut être obtenue par action directe d'une pompe dont le débit s'adapte en permanence à la demande, ou bien de manière gravitaire à l'aide de réservoirs d'eau qui se vidangent au rythme des tirages effectués par les usagers. C'est généralement la seconde solution qui est choisie pour la sécurité de fonctionnement qu'elle procure.

3. LA DISTRIBUTION

L'eau produite et stockée doit être acheminée par un réseau enterré de canalisations maillées jusqu'aux robinets des usagers. Ce réseau supporte les branchements domiciliaires établis en fonction des besoins de chaque propriété.

L'entretien et la surveillance des réseaux est une action fondamentale des distributeurs d'eau qui doivent en permanence :

- Adapter les caractéristiques des canalisations aux besoins quantitatifs et qualitatifs (extension, renforcement, renouvellement),
- Rechercher les fuites et les éliminer,
- Contrôler la qualité de l'eau.

4. LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Le contrôle de la qualité de l'eau distribuée intervient à deux niveaux.

Tout d'abord, celui de l'autorité sanitaire (services de l'Etat) qui définit et applique un programme d'analyses, lequel est mis en œuvre de manière indépendante du distributeur d'eau et permet de déclarer ou non l'eau potable au regard des normes de qualité applicables. Les prélèvements effectués concernent toute la chaîne d'alimentation depuis le milieu naturel jusqu'au robinet de l'utilisateur.

De son côté, le distributeur réalise pour les besoins de l'exploitation et pour atteindre des performances de fonctionnement des installations qui garantissent in fine la qualité de l'eau au suivi permanent tant dans le domaine de la microbiologie que dans le domaine de la physico-chimie.



Credit photo : Grand Ancecy.

Les systèmes d'alimentation

CHAPITRE 1

L'INTERCONNEXION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES MISE EN SERVICE

L'interconnexion du réseau d'alimentation en eau potable du Grand Annecy et de celui de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) est un élément de sécurisation durable indispensable pour l'alimentation en eau potable des deux territoires desservis.

Elle permet, dans un contexte de changement climatique et avec un classement en ZRE (zone de répartition des eaux) des Usse, de réduire les prélèvements d'eau dans cette rivière.

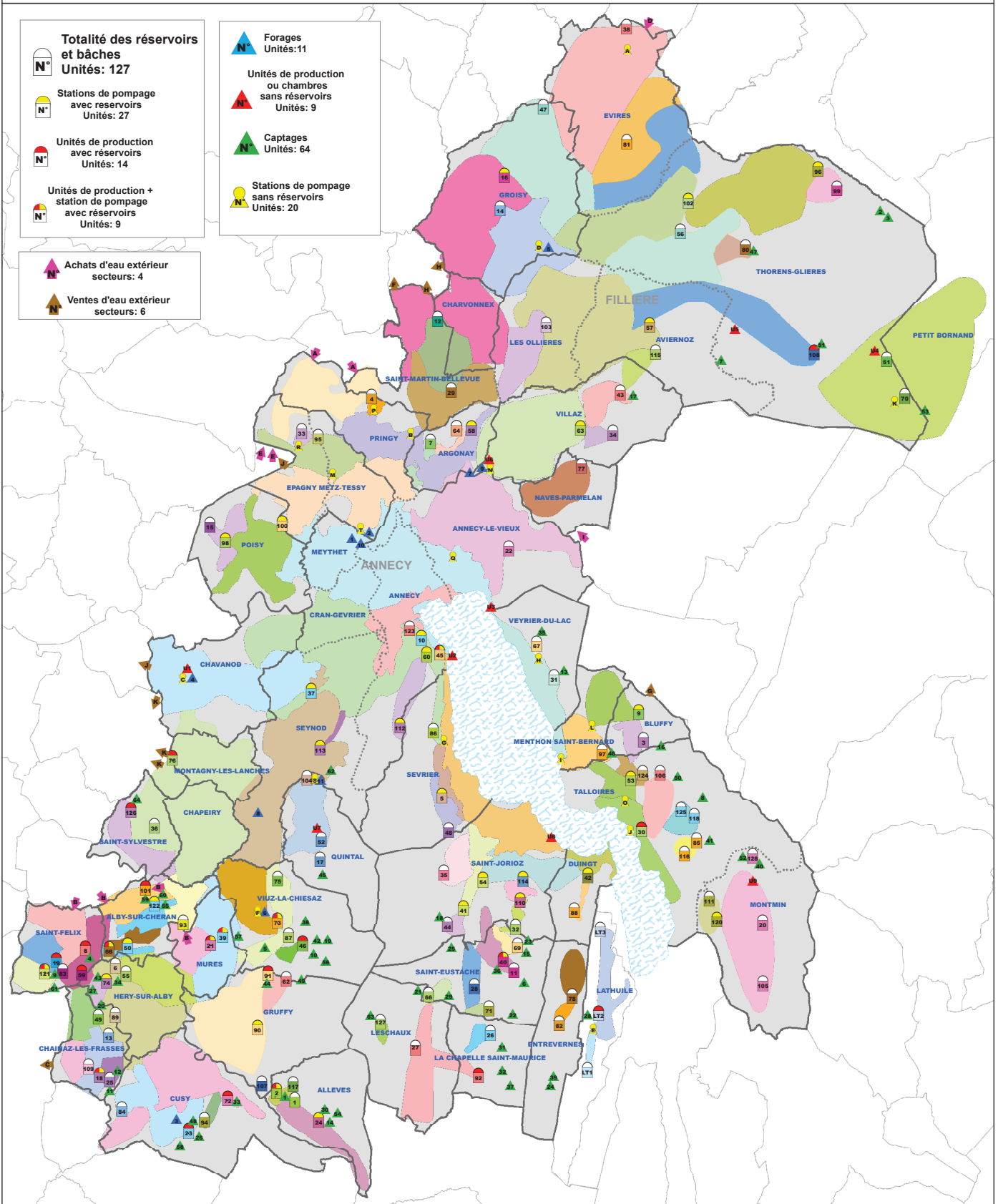
C'est sur le secteur de la colline d'Epagny-Metz-Tessy et celui de Ferrières, à Annecy, que se sont concentrés les travaux en 2021 et 2022 avec la création d'un nouveau réseau de 6 km de long de la RD 908b à Epagny au Haut de Pringy à Ferrières, la construction de deux nouvelles stations de pompage à Rebattes et à Machurettes, ainsi que la construction d'un nouveau réservoir à Ferrières.

Au terme de 18 mois de chantier, ils conduisent à permettre une alimentation en eau potable des habitants de ces communes, directement par l'eau du lac d'Annecy. La mise en service de l'alimentation de la CCPC par le nouveau réservoir de Ferrières a eu lieu le 17 janvier 2023.

Quatre millions d'euros ont été consacrés par le Service de l'Eau du Grand Annecy à la réalisation de ces travaux, répartis entre la CCPC et le Grand Annecy à hauteurs respectives de 410 000 € HT et 630 000 € HT. Ces réalisations ont été aidées financièrement à hauteur de 1 080 000 € HT pour le Département et 1 880 000 € HT pour l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

L'inauguration du réservoir de Ferrières, a eu lieu le 6 avril 2023.





CHAPITRE 1

1. L'ORIGINE DE L'EAU DISTRIBUÉE

Localisation des points de prélèvement : voir carte page précédente

Bilan annuel de la production : voir tableau récapitulatif ci-contre

La production totale 2022 est de : **15 393 467 m³** (2021 : 15 452 515 m³)

2. LE PRINCIPE DE LA MISE EN DISTRIBUTION DE L'EAU IMPORTATION ET EXPORTATION D'EAU

De manière majoritaire, l'eau produite et traitée est élevée pour être stockée dans des réservoirs enterrés ou semi-enterrés qui alimentent gravitairement les réseaux enterrés de canalisations.

Le Grand Annecy gère des stations de pompage et des réservoirs dont les capacités s'échelonnent de 50 m³ à 16 000 m³.

3. LA COOPÉRATION AVEC D'AUTRES STRUCTURES

La production d'eau potable à l'échelle du territoire est suffisante pour couvrir les besoins.

Néanmoins, en raison de partenariats historiques avec les territoires voisins ou par choix technique, il arrive localement que le Grand Annecy importe ou exporte de l'eau.

Ainsi en est-il avec les :

- Communauté de Communes Fier et Usses
- Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
- Communauté d'agglomération de Grand Lac
- O des Aravis
- Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

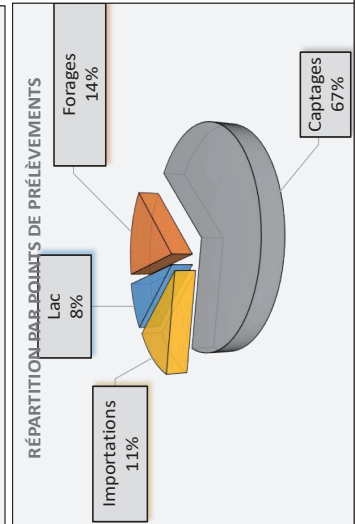
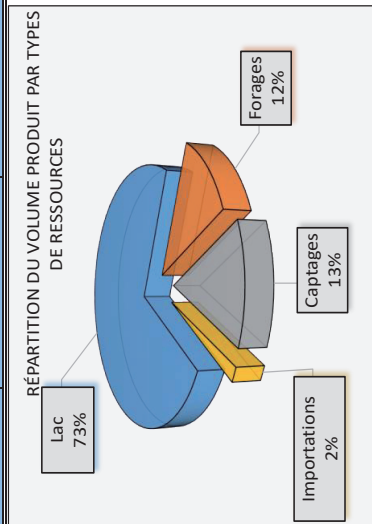
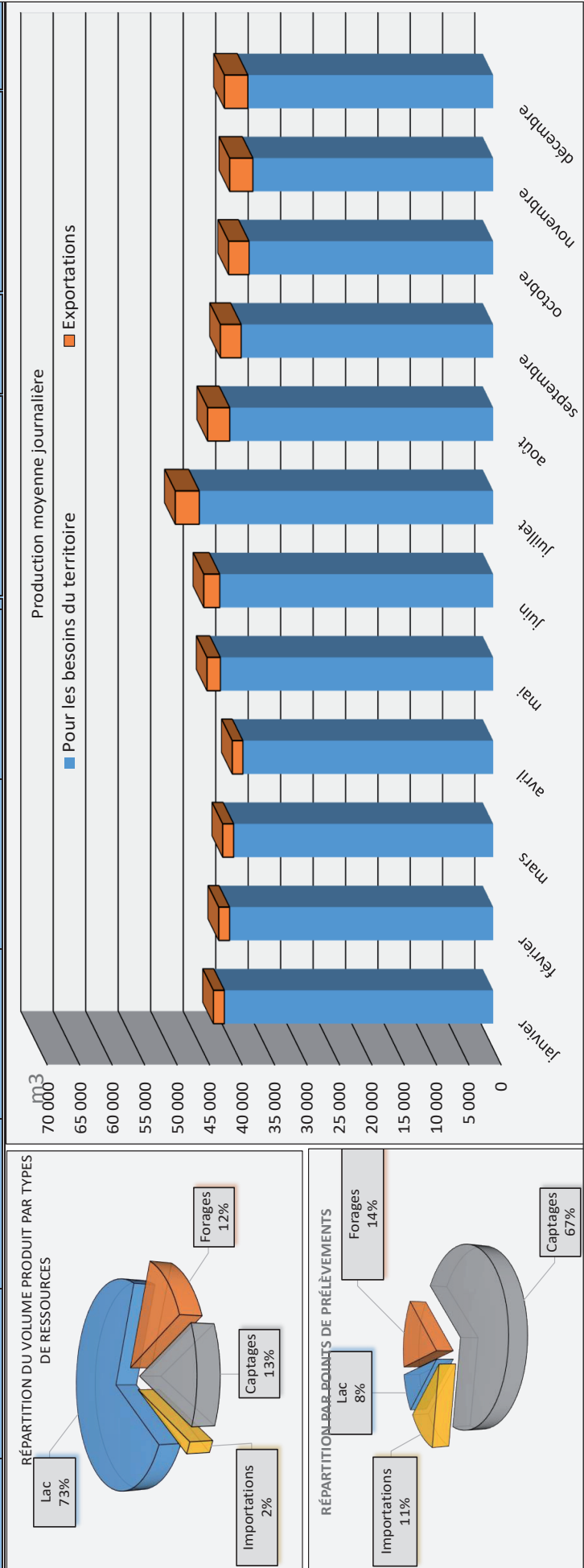
Pour cette dernière, la découverte en 2022 d'une pollution diffuse sur la principale nappe exploitée pour l'alimentation en eau potable du secteur de Rumilly a conduit à l'organisation d'un secours durable de la part du Grand Annecy et une importante augmentation des volumes exportés.

En adéquation avec les orientations du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, adopté par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 16 décembre 2021, certaines de ces coopérations conduisent aussi à entreprendre d'importants travaux pour la réalisation d'interconnexions durables avec des réseaux de secteurs voisins, garantissant ainsi un secours mutuel.

Production d'eau potable à partir des ressources du territoire pour l'Année 2022 m³



Points de prélèvements	Ressources				Besoins		Moyenne jour
	Lac	Forages	Captages	Importations	Exportations	Total Produit par les ressources du territoire	
5	9	43	7	12		1 319 724	42 572
janvier	978 484	143 241	197 998	19 216	52 372	1 139 855	41 736
février	847 064	141 376	180 173	17 792	46 550	1 242 428	41 073
mars	975 569	100 744	196 946	21 369	52 200	1 159 803	39 758
avril	910 017	94 192	188 535	17 667	50 606	1 305 693	43 343
mai	1 020 539	120 944	202 141	25 835	63 766	1 266 517	43 797
juin	996 724	132 712	184 473	28 751	76 143	1 406 380	47 794
juillet	1 105 155	194 245	182 226	39 239	114 486	1 261 050	43 015
août	994 080	183 929	155 443	32 972	105 373	1 167 535	41 306
septembre	931 255	175 835	132 088	27 505	99 149	1 169 056	40 096
octobre	911 873	192 235	138 875	23 456	97 383	1 113 599	40 435
novembre	859 609	196 616	156 830	11 209	110 665	1 271 302	41 010
décembre	903 977	172 269	195 055	15 096	111 927	14 692 955	42 174
Total	11 434 345	1 848 338	2 110 783	280 108	980 619	15 393 467	42 174





Crédit photo : Grand Anancy.

Les composantes d'une facture d'eau

2022 : ANNÉE DE LANCEMENT DE L'ALLOCATION EAU

A l'occasion de l'adoption de la nouvelle grille tarifaire lors du conseil d'agglomération du 16/12/2021, les élus du Grand Annecy ont décidé d'accompagner l'action du Service de l'Eau d'un dispositif novateur visant à aider les usagers de revenus modestes dans le règlement de leurs factures d'eau. C'est ainsi qu'avec l'aide de la CAF de la Haute-Savoie, l'allocation eau a vu le jour.

Le principe est de faire en sorte qu'une facture de consommation d'eau potable ne représente pas plus de 3 % des revenus déclarés par un foyer. Le Service de l'Eau prend alors directement en charge la partie excédent les 3 % en procédant au versement, l'année n+1, d'une allocation d'un montant équivalent.

Pour l'exercice 2022, 10 185 allocations d'un montant allant de 10 à 78 € ont été versées à des personnes identifiées grâce au travail partenarial mené avec la CAF. Ainsi, ce sont 140 000 € que le Service de l'Eau a consacré à cette nouvelle action sociale, qui vient compléter le partenariat déjà existant avec le Département dans le cadre du FSL volet Eau.

TARIFS DE L'EAU AU 1^{ER} JANVIER 2023

Budget Annexe de l'Eau

Tarifs de vente de l'eau potable - Année 2023 en euros H.T.

Pour l'ensemble des communes membres du Grand Annecy		
Part fixe		31,22
Part variable	Jusqu'à 200 m ³ , le m ³	1,295
	À partir de 201 m ³ , le m ³	1,70

Quelques explications pour bien comprendre sa facture ...

Numéro du compteur concerné

Date de la précédente relève et index constaté (point de départ du calcul)

Date de la dernière relève et index constaté. On peut aussi avoir la mention "estimé", ce qui signifie que le service n'a pas eu accès au compteur...

Écart entre les deux index = volumes consommés sur la période concernée

GRAND ANNECY - ROUTE DU GRAND NANT 74370 VILLAZ

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSUMMATION
118BA493934	100 (relevé le 31/12/2021)	100 (relevé le 01/01/2022)	0 M3
118BA493934	100 (relevé le 01/01/2022)	220 (relevé le 05/04/2022)	120 M3

CONSUMMATION TOTALE : 120 M3

- Produit destiné au Grand Anancy pour l'ensemble des opérations relatives à l'eau potable
- Abonnement au Service de l'eau
- Redevance destinée à l'Agence de l'Eau pour des actions de protection des ressources
- Redevance assainissement (SILA)
- Redevances perçues par l'Agence de l'Eau pour participer au financement d'actions de dépollution et de modernisation des réseaux de collecte des eaux usées
- Graphisme de comparaison des consommations de l'abonné sur plusieurs années

FACTURE DÉTAILLÉE

	PÉRIODE FACTURÉE	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC
Distribution de l'eau potable						
Consommation eau (Grand Anancy)	01/01/2022-31/12/2022	120 M3	1,23000 €	147,60 €	5,50 %	155,72 €
Abonnement (Part fixe)	01/01/2022-31/12/2022	365 J	0,08219 €	30,00 €	5,50 %	31,65 €
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	01/01/2022-31/12/2022	120 M3	0,05000 €	6,00 €	5,50 %	6,33 €
Collecte et traitement des eaux usées						
Collecte et traitement des eaux usées (SILA)	01/01/2022-31/12/2022	120 M3	1,92000 €	230,40 €	10,00 %	253,44 €
Organismes publics						
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	01/01/2022-31/12/2022	120 M3	0,28000 €	33,60 €	5,50 %	35,45 €
Redevance modernisation réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	01/01/2022-31/12/2022	120 M3	0,16000 €	19,20 €	10,00 %	21,12 €

MONTANT FACTURÉ	466,80 €
MONTANT NET	503,71 €



Prime fixe TTC : 31,65 €
 Prix du M³ TTC hors prime fixe au 05/04/2022 : **3,94 € (soit 0,00394 € par litre)**

Tarif d'un mètre cube d'eau hors taxes

Montant total facturé

Détail du calcul de TVA

	HT	TVA	TTC
TVA 5,5%	217,20	11,95	
TVA 10,0%	249,60	24,96	
Total	466,80	36,91	503,71

CHAPITRE 2

Dans une facture, le prix total du mètre cube d'eau se compose :

- D'une part fixe (abonnement).
- D'une part variable : " distribution de l'eau potable " et " collecte et traitement des eaux usées ".

Les montants sont perçus et gérés pour le premier par le Grand Annecy et pour le second par le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA).

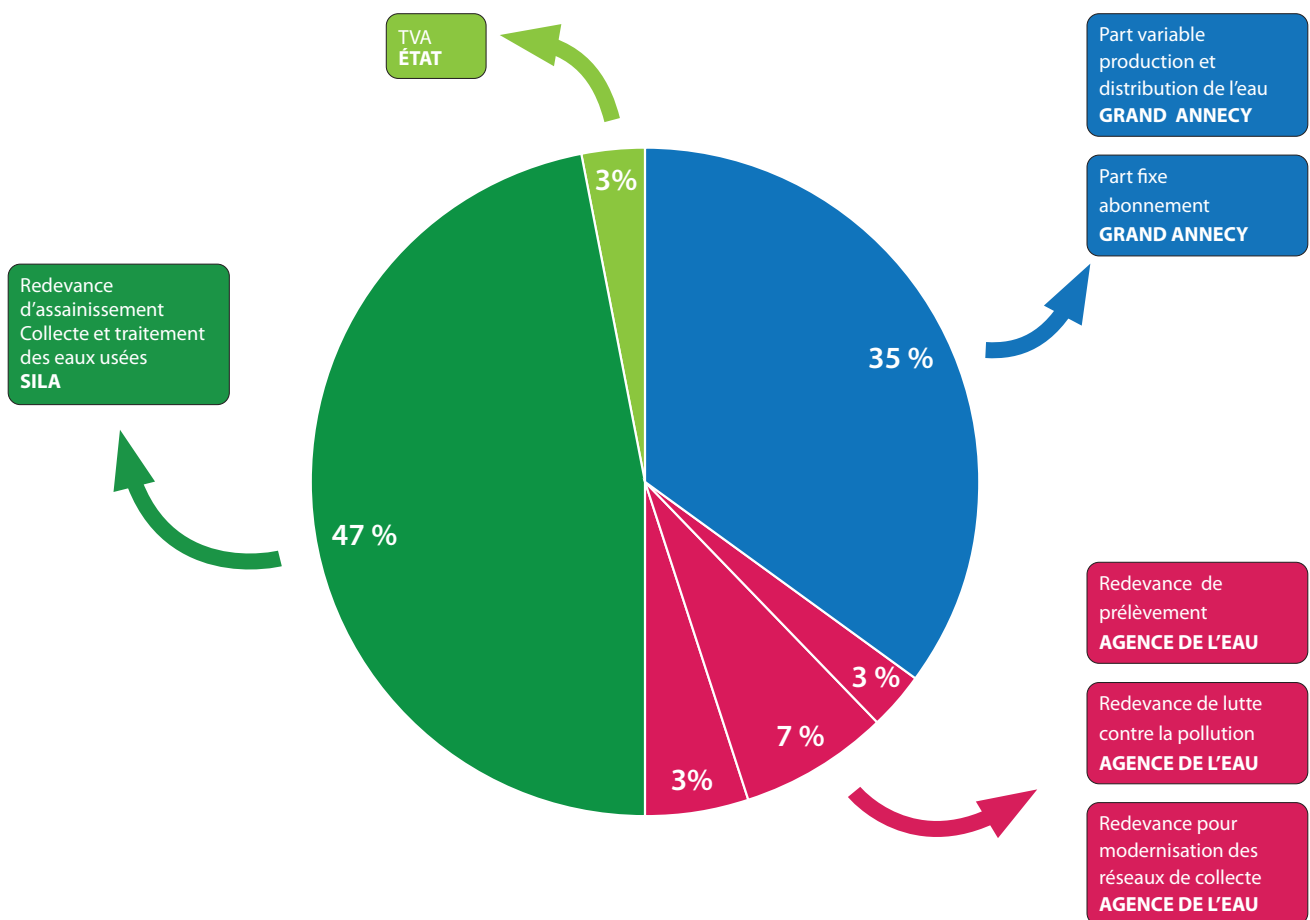
- Des redevances de l'Agence de l'Eau :
 - " redevance pour pollution domestique ",
 - " redevance pour la modernisation des réseaux de collecte ",
 - " redevance pour prélèvement sur la ressource en eau ".

Les montants sont perçus par le Grand Annecy mais reversés à l'Agence de l'Eau.

- De la TVA

Le taux réduit (5,5%) s'applique à la distribution de l'eau potable et aux redevances pour pollution domestique et pour prélèvement sur la ressource en eau.

Le taux réduit (10%) s'applique à la collecte et traitement des eaux usées et à la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte.



1. LA DISTRIBUTION EN EAU POTABLE LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Grand Annecy pour l'eau et du SILA pour l'assainissement.

Pourtant, l'eau n'a pas de prix puisqu'on la trouve plus ou moins facilement à l'état naturel et que c'est un bien essentiel qu'il convient de partager. Néanmoins, l'eau a bel et bien un coût, plus ou moins important en fonction du niveau de traitement à mettre en œuvre pour en garantir la potabilité, des contraintes géographiques et des besoins en terme de construction/entretien/renouvellement et gestion de l'ensemble des installations permettant de la produire et de la distribuer.

Ce n'est donc pas l'eau que l'on paye mais bien les services indispensables pour permettre à l'eau potable d'être accessible pour tous, en quantité suffisante. Partout sur le territoire national les recettes des collectivités en charge de la gestion de l'eau doivent être équilibrées par les recettes perçues auprès des usagers (factures d'eau).



Crédit photo : JM Favre.

L'usine d'ultrafiltration (détail).

CHAPITRE 2

1.1 LA DISTRIBUTION EN EAU POTABLE

Pour le Service de l'Eau, le produit issu des ventes d'eau est donc intégralement destiné à :

- couvrir les charges de fonctionnement du service (électricité, personnel, remboursement des emprunts, etc.),
- financer la réalisation d'équipements pour la production d'eau potable,
- assurer la protection et l'entretien de ces équipements,
- assurer les travaux de construction et réparation des réseaux pour distribuer l'eau potable aux usagers (par exemple : travaux pour éliminer les fuites),
- assurer l'entretien des réseaux, la pose des compteurs, la facturation, l'accueil des abonnés et la réponse à leurs demandes.

C'est l'application d'un principe législatif en vertu duquel "l'eau paye l'eau" qui signifie que l'ensemble des dépenses du Service de l'Eau doit être financé sur son budget propre, à partir des recettes de ventes d'eau. Le tarif de l'eau est fixé chaque année avec cet objectif, en se basant en particulier sur les ventes d'eau de l'année antérieure, les frais de fonctionnement et les projets d'investissements.

En 2022, les tarifs de l'eau à l'échelle du Grand Annecy sont marqués par :

- la mise en œuvre anticipée de la convergence tarifaire avec un tarif unique pour tout le territoire
- l'abandon progressif de la dégressivité (fin au 1^{er} janvier 2023)
- la mise en place d'une progressivité tarifaire afin d'encourager les économies d'eau
- la généralisation d'une part fixe pour chaque abonnement
- la mise en place de l'allocation eau.

	Jusqu'à 200 m ³	A partir de 201 m ³
Eau	1,23	1,61
Redevance de prélèvement	0,05	0,05
Lutte contre la pollution	0,28	0,28
TVA à 5,5%	0,086	0,11
Total Eau par m³	1,65	2,05
Assainissement collectif	1,92	1,92
Modernisation des réseaux	0,16	0,16
TVA à 10%	0,21	0,21
Total eau et assainissement TTC	3,94	4,34
Abonnement annuel eau potable HT (TVA à 5,5 %)	30	

1.2 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Ce produit est destiné à :

- financer la réalisation des travaux de construction des nouveaux réseaux d'égouts ainsi que leur entretien,
- assurer le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le même tarif s'applique à l'ensemble du périmètre où le SILA exerce la compétence assainissement collectif, quelle que soit la tranche de consommation.

Tarif du m³ Assainissement (SILA) 2022

€ HT	€ TVA 10%	€ TTC
1,92	0,19	2,11

2. LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

Ces redevances sont perçues par le Grand Annecy pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Cet organisme aide à financer, à partir des fonds collectés, les investissements des collectivités ainsi que les travaux nécessaires pour protéger la ressource et le milieu naturel.

Par exemple, il aide dans la protection des nappes phréatiques et des captages.

2.1 LA REDEVANCE POUR POLLUTION DOMESTIQUE LA REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE

La redevance pour pollution domestique est fonction de l'importance de la population et de la pollution produite par cette même population.

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte est recouvrée auprès des usagers des réseaux d'assainissement. Elle concerne tous les usagers qui rejettent leurs eaux usées dans le réseau public.

Cette redevance finance sous certaines conditions la construction et l'amélioration des réseaux d'assainissement et permet ainsi de réduire l'impact du rejet des eaux usées sur notre environnement.

La somme des actions individuelles pour réduire la consommation permet d'agir directement sur le montant des redevances.

Les tarifs sont fixés chaque année par l'Agence de l'Eau pour application au 1^{er} janvier.

2.2 LA REDEVANCE POUR LE PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU

Elle est fonction du volume d'eau annuel prélevé dans le milieu naturel et de la consommation en estimant le volume non restitué au milieu naturel par rapport au volume prélevé.

Le tarif est fixé par le Grand Annecy en fonction du montant global qui est à reverser à l'Agence de l'Eau.

Elle se divise en trois parties :

- Captage / produit du volume annuel capté,
- Consommation / volume d'eau évaporé,
- Eau potable et solidarité avec les communes rurales / eau vendue.

3. LE PRIX TOTAL DE L'EAU ET SON ÉVOLUTION

Le prix global de l'eau constaté en France au 1^{er} janvier 2021, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³ est de **4,30 € TTC/m³**, soit 2,11 € par m³ pour l'eau potable et 2,19 € par m³ pour l'assainissement collectif. Cela représente une facture de 516 € TTC par an, soit 43 € par mois en moyenne (source SISPEA, www.eaufrance.fr).

Le prix moyen constaté en Haute-Savoie en 2020 (dernière donnée disponible) est de **4,34 € TTC/m³** (4,25 € TTC en 2018), dont 1,63 € HT (37 %) pour la distribution de l'eau potable, 1,95 € HT pour le traitement des eaux usées (45%) et 0,76 € HT pour les redevances et taxes (18%) (source DDT Haute Savoie : le prix de l'eau en Haute-Savoie en 2020).

Pour le Grand Annecy, au 1^{er} janvier 2022 le prix de l'eau est de 4,20 € TTC/m³ pour la consommation de référence fixée par l'INSEE soit 120 m³ par an pour un foyer standard occupant un logement équipé d'un compteur de diamètre 15.

La facture de référence pour 120 m³ est établie sur la base du tarif adopté par le Grand Annecy le 16 décembre 2021 soit celui de 1,23 € HT pour une consommation inférieure à 200 m³, auquel s'ajoute un abonnement (part fixe) d'un montant de 30 € HT (0,082 € HT/jour).

Pour une consommation annuelle INSEE de 120 m ³	2022	€ TTC
Abonnement (part fixe)	TVA 5,5%	31,65
Distribution de l'eau potable	TVA 5,5%	155,72
Collecte et traitement des eaux usées	TVA 10%	253,44
Redevances de l'Agence de l'Eau		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	TVA 5,5%	6,33
Redevance pour pollution domestique	TVA 5,5%	35,45
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	TVA 10%	21,12
TOTAL FACTURE		503,71
Prix du m³ d'eau (hors abonnement)		4,20

4. LA SYNTHÈSE 2022

Nombre d'abonnés	Nombre de factures	Nombre de factures d'arrêt de compte	Nombre de mètres cube facturés
119 631	226 283	9 649	10 874 548

5. LE TAUX D'IMPAYÉS DES FACTURES D'EAU AU 31/12/2022

Pour les factures eau et assainissement

Total facturé € TTC hors abonnés mensualisés	Reste à recouvrer € TTC hors abonnés mensualisés (au 31 mai 2023)	%
38 680 886 €	3 380 907	8,74

Remarque : Le taux d'impayés tient compte du taux de recouvrement à la date de publication de ce rapport, ce dernier pouvant s'échelonner sur plusieurs mois pour certains titres.



Credit photo : Grand Amnezy.

Les indicateurs techniques

UN CHANTIER SOUS CONTRAINTES

C'est un chantier titanesque qui a été conduit par les équipes du Service de l'Eau entre avril et décembre 2022, sur la RD 1508 (axe Annecy/Sillingy) à Epagny-Metz-Tessy, à hauteur du Grand Epagny .

Au programme, et compte-tenu de l'opération conduite par le Département 74 d'élargissement de la voirie, le renouvellement d'une importante conduite (diamètre 600 mm), sur 480 mètres linéaires.

Du fait de l'importante fréquentation de cet axe routier, des conditions particulièrement strictes et contraignantes ont été imposées au Service de l'Eau :

- travaux réalisés de nuit exclusivement, entre 21h00 et 6h00
- installation chaque soir du chantier en alternat puis réouverture complète à la circulation au matin
- dès lors, réfection de la voirie chaque jour

A cela se sont ajoutées les contraintes propres à ce type d'intervention :

- prudence extrême du fait du longement du réseau de transport de gaz
- temps de soudure longs pour une conduite de gros diamètre
- travaux réalisés à une profondeur importante (2 à 2,5 mètres)

Avec une cadence de pose de 6 mètres linéaires par nuit en moyenne, les travaux se sont étalés sur plus de six mois pour un coût total de 1 653 307,66 € HT dont 598 080 € HT de subvention du Département de la Haute-Savoie (prévisionnel de 40 % du montant des travaux).



1. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

	Total INSEE, population totale (recensement 2020, mise à jour décembre 2022)
ALBY-SUR-CHÉРАН	2 723
ALLÈVES	419
ANNECY	134 942
ARGONAY	3 781
BLUFFY	394
CHAINAZ-LES-FRASSES	792
CHAPEIRY	964
LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE	113
CHARVONNEX	1 482
CHAVANOD	2 974
CUSY	1 893
DUINGT	1 046
ENTREVERNES	213
EPAGNY METZ-TESSY	8 473
FILLIÈRE	9 781
GROISY	4 092
GRUFFY	1 571
HÉRY-SUR-ALBY	1 011
LESCHAUX	277
MENTHON-SAINT-BERNARD	1 954
MONTAGNY-LES-LANCHES	795
MÛRES	916
NÂVES-PARMELAN	1 026
POISY	8 886
QUINTAL	1 305
SAINT-EUSTACHE	512
SAINT-FÉLIX	2 470
SAINT-JORIOZ	6 358
SAINT-SYLVESTRE	619
SEVRIER	4 336
TALLOIRES-MONTMIN	1 990
VEYRIER-DU-LAC	2 369
VILLAZ	3 477
VIUZ-LA-CHIÉSAZ	1 332
TOTAL	215 286

2. LA DISTRIBUTION, LE COMPTAGE ET LA PRODUCTION

2.1 LE MODE DE DISTRIBUTION DE L'EAU

La distribution de l'eau s'effectue suivant le mode gravitaire par mise en charge des réservoirs attachés à chaque niveau de distribution. Les réseaux sont du type fortement maillé et interconnecté. Les canalisations constituant les réseaux de distribution sont construites essentiellement à l'aide de tuyaux en fonte et de polyéthylène et les branchements domiciliaires établis à l'aide de tubes en polyéthylène.

2.2 LE COMPTAGE DE L'EAU DISTRIBUÉE

La mesure des volumes d'eau mis en distribution s'effectue en continu à l'aide de dispositifs appropriés placés en sortie de réservoir. La facturation des quantités d'eau vendues aux usagers provient de l'exploitation des indications fournies par les compteurs divisionnaires placés dans chaque logement. Les appareils utilisés sont de la **classe C**. L'ensemble des points de soutirage d'eau potable à partir des réseaux est muni de compteurs à l'exclusion des poteaux incendie.

Nombre de compteurs actifs :

122 809

Nouvelles concessions :

2 358

Sous l'effet du vieillissement, les performances métrologiques des compteurs se dégradent et les volumes réellement consommés par les usagers sont progressivement minimisés.

5 674 compteurs

ont été remplacés.

Pour lutter contre ce phénomène, il est procédé à un renouvellement régulier des appareils de comptage.

2.3 LE RENDEMENT DU RÉSEAU

Le rendement net 2022 est de **82,1 %**.

2.4 EAU DU LAC D'ANNECY - LE FONCTIONNEMENT DE LA PRINCIPALE UNITÉ DE PRODUCTION

La principale unité de production d'eau potable du Grand Annecy est constituée des équipements en place au bord du lac d'Annecy (usine de la Puya : exhaure et prétraitement) et boulevard de la Corniche à Annecy (unité de séparation membranaire des Espagnoux).

En considérant le principal paramètre descriptif du fonctionnement et des performances du système, à savoir la turbidité de l'eau, on constate que, quel que soit le niveau de charge de l'eau brute en matière organique principalement, il a été obtenu en 2017 un abattement très largement suffisant sur ce paramètre qui ne dépasse jamais la valeur de 0,3 NFU assignée comme performance par construction aux installations. Cela permet le respect des exigences sanitaires que sont :

- La limite de qualité de 1 NFU,
- La référence de qualité de 0,5 NFU.

Il est à noter que la principale source de modification des caractéristiques des eaux du lac d'Annecy avant traitement est le peuplement planctonique de la colonne d'eau dont la composition et l'importance fluctuent sur le cycle annuel.

3. LES TRAVAUX REALISÉS EN 2022 ET ENVISAGÉS EN 2023

3.1 LES TRAVAUX RÉALISÉS - RÉSEAU

Le montant total des travaux d'investissement effectués sur le réseau, pour son extension et son renouvellement, a été de 6 246 059 € HT dont 973 569 € pour le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP).

BILAN DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2022 SUR LE RÉSEAU

Communes ou Communes déléguées	Intitulé des opérations	Type d'opération	Conduite			Nombre de branchements renouvelés
			Posée en ml	Abandonnée en ml	Supprimée en ml	
ALBY-SUR-CHERAN	La Gagère Sud	Renouvellement Renforcement	185	235	0	7
ALBY-SUR-CHERAN	Lieu-dit « Chède Dessus »	Extension	310	0	0	17
ANNECY	Chambres sectorisation BEL 4	Chambre sectorisation	0	0	0	0
ANNECY	20-36 rue du Mont Blanc	Renouvellement Renforcement	40	71	0	10
ANNECY	Rue Félix Petit	Renouvellement Renforcement	45	240	0	8
ANNECY-LE-VIEUX	Chemin du Nant	Renouvellement Renforcement	98	98	0	3
ANNECY-LE-VIEUX	Rue du Printemps	Déviation	60	99	18	0
CHAINAZ-LES-FRASSES	Route de l'Orme	Renouvellement Renforcement	1 600	1 600	0	16
CHAVANOD	Zac du Crêt d'Esty	Extension	500	0	0	0
CUSY	Les Tarasses	Renouvellement Renforcement	1 290	1 745	0	13
CUSY	Déplacement de chambre débitmètre	Renouvellement	0	155	0	1
ÉPAGNY METZ-TESSY	Rue des Primevères	Renouvellement renforcement	280	280	0	23
ÉPAGNY METZ-TESSY	RD 1508	Renouvellement	545	542	0	0
ÉPAGNY METZ-TESSY	RD 1508 reprise branchement Fly	Renouvellement	0	0	0	3
FILLIERE	Suppression réservoir Guichard – Tr 2 *	Extension Renouvellement	800	191	0	4
FILLIERE (AVIERNOZ-LES OLLIERES)	Route des Resses et route des Côte d'en Bas	Renouvellement renforcement	1 823	1 532	0	39
GROISY	Route de Chez les Gris	Renouvellement Renforcement	624	527	0	18
GROISY	Entre les routes	Déviation	270	270	0	3
MENTHON-ST-BERNARD	Route du Port	Renouvellement Renforcement	649	510	0	25
MENTHON-ST-BERNARD	Promenade Philibert d'Orly	Extension	81	0	0	1
MENTHON-ST-BERNARD	Route des Côtes	Modification hydraulique dans un regard	0	0	0	0
MEYTHET	Rue de Calvi	Renouvellement	753	700	0	37
MEYTHET	Rue Aimé Levet/rue Eugène Verdun	Renouvellement branchements	0	0	0	18
MURES	Liaison MURES/ALBY *	Renouvellement Renforcement	800	800	0	21
MURES	Distribution réservoir de Champlenot	Renouvellement Renforcement	380	380	0	0
MURES	Liaison MURES/ALBY *	Extension	230	0	0	0
NAVES-PARMELAN	Route du Bret	Renouvellement	55	0	55	0
POISY	Rue de l'Artisanat	Renouvellement renforcement	730	538	0	7
PRINGY	Route de Chantemerle	Renouvellement	149	164	0	0
PRINGY	4845 route de Ferrière	Chambre réducteur	0	0	0	0
TALLOIRES-MONTMIN (MONTMIN)	Connexion sous les Bois/Pré Verel : Renouvellement de la conduite d'adduction du captage des Fontanettes *	Renouvellement	830	830	0	8
TALLOIRES-MONTMIN (MONTMIN)	Connexion sous les Bois/Pré Verel *	Extension	1 400	0	0	0
TALLOIRES-MONTMIN (MONTMIN)	Route du Col de la Forclaz - Sauffaz	Déviation	78	73	0	0
THORENS-GLIÈRES	Route de la Luaz	Déviation	260	245	0	14
THORENS-GLIÈRES	Route des Molliais	Déviation	115	140	0	8
VEYRIER-DU-LAC	Connexion avec MENTHON-ST-BERNARD Chemin de Beauregard	Extension	215	70	0	3
VILLAZ	Interconnexion Puits du Fier Onnex *	Extension	370	0	0	0
TOTAL			15 765	12 035	73	307

*Réalisation dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

CHAPITRE 3

Linéaire de réseau, nombre de branchements et appareils de fontainerie entretenus par le Service de l'Eau

INVENTAIRE DU RÉSEAU D'EAU AU 31/12/2022

Territoire Grand Annecy

Communes ou Communes déléguées	Ø40à700 en ml (1)	Nombre de branchements (hors hydrants)	Nombre de poteaux d'incendie	Nombre de bornes puisages	Lineaire de branchements en ml (horshydrants) (2)	Nombre de vidanges	Nombre de ventouses	Nombre de reducteurs de pression	Nombre de vannes de secteur	Lineaire Total (1 +2)
ALBY-SUR-CHÉРАН	36 372	880	94	-	27 815	87	82	14	336	64 187
ALLÈVES	8 116	179	28	1	3 960	19	9	2	62	12 076
ANNECY	132 653	4 087	358	238	60 599	112	68	12	1 436	193 252
ANNECY-LE-VIEUX	104 042	3 267	241	43	61 824	96	40	10	909	165 866
ARGONAY	33 335	815	80	10	19 153	82	31	8	352	52 488
AVIERNOZ	22 448	323	32	-	16 468	46	27	10	78	38 916
BLUFFY	8 790	196	25	-	4 623	7	9	6	54	13 413
CHAINAZ-LES-FRASSES	15 579	258	27	-	10 299	28	24	6	117	25 878
CHAPELLE-SAINT-AURICE (LA)	2 934	44	10	-	991	9	5	1	16	3 925
CHAPEIRY	16 483	303	40	-	11 225	19	30	7	97	27 708
CHARVONNEX	15 319	404	38	-	18 459	41	27	5	104	33 778
CHAVANOD	42 977	1 016	121	8	19 865	61	63	4	347	62 842
CRAN-GEVRIER	48 766	1 686	166	52	27 562	49	22	3	483	76 328
CUSY	31 022	770	83	-	23 824	40	34	3	159	54 846
DUINGT	15 630	405	35	1	9 500	24	13	1	101	25 130
ENTREVERNES	3 971	111	14	-	1 019	8	4	-	35	4 990
EPAGNY METZ-TESSY	77 895	2 054	198	13	41 561	142	85	5	740	119 456
ÉVIREs	44 395	570	48	1	27 470	102	67	10	159	71 865
GROISY	60 043	1 061	96	-	51 323	112	99	22	296	111 366
GRUFFY	20 198	540	66	-	18 391	44	17	8	181	38 589
HERY-SUR-ALBY	19 550	369	42	-	14 746	26	22	6	150	34 296
LESCHAUX	10 579	171	17	-	5 831	21	11	2	45	16 410
MENTHON-SAINT-BERNARD	23 490	860	70	-	25 302	46	47	7	205	48 792
MEYTHET	30 706	1 011	93	11	16 590	43	17	-	320	47 297
MONTAGNY-LES-LANCHES	12 185	289	35	-	7 520	20	17	5	86	19 705
MONTMIN	11 558	205	29	-	4 491	24	23	8	104	16 049
MURES	12 632	340	39	-	12 602	21	24	2	105	25 234
NÂVES-PARMELAN	11 238	379	26	-	12 869	14	16	8	95	24 107
OLLÏÈRES (LES)	17 109	295	25	-	20 808	40	26	12	70	37 917
POISY	56 026	1 869	162	4	39 608	100	62	4	529	95 634
PRINGY	45 855	1 282	117	7	27 211	91	51	7	387	73 066
QUINTAL	14 360	414	36	-	8 679	29	19	3	134	23 039
SAINT-EUSTACHE	10 513	226	29	-	7 308	12	9	2	71	17 821
SAINT-FÉLIX	28 432	771	93	2	23 312	58	52	3	249	51 744
SAINT-JORIOZ	73 417	2 191	205	-	49 790	78	53	8	541	123 207
SAINT-MARTIN-BELLEVUE	33 091	969	73	-	42 539	114	70	11	213	75 630
SAINT-SYLVESTRE	14 455	261	27	-	10 575	26	28	10	93	25 030
SEVRIER	44 931	1 485	105	25	36 418	42	21	2	319	81 349
SEYNOD	118 744	3 686	300	14	67 349	245	182	22	1 074	186 093
TALLOIRES	34 517	903	118	-	22 979	53	28	9	275	57 496
THORENS-GLIÈRES	64 047	1 001	89	-	46 259	164	111	38	302	110 306
VEYRIER-DU-LAC	28 108	1 111	76	-	24 020	40	37	11	249	52 128
VILLAZ	47 609	1 046	101	6	30 942	100	68	11	374	78 551
VIUZ-LA-CHIESAZ	25 118	530	74	-	18 795	54	34	10	205	43 913
TOTAL	1 529 238	40 633	3 781	436	1 032 474	2 589	1 784	338	12 257	2 561 712

Linéaire de réseau, nombre de branchements et appareils de fontainerie entretenus par le Service de l'Eau INVENTAIRE DU RÉSEAU D'EAU AU 31/12/2022

Territoire hors Grand Annecy

Communes ou Communes déléguées	Ø40 à 700 en ml (1)	Nombre de branchements (hors hydrants)	Nombre de poteaux d'incendie	Nombre de bornes puisages	Lineaire de branchements en ml (hors hydrants) (2)	Nombre de vidanges	Nombre de ventouses	Nombre de reducteurs de pression	Nombre de vannes de secteur	Lineaire Total (1 +2)
ALEX	620					1	1		1	620
MARCELLAZ-ALBANAIS	2 168					4	1		32	2 168
MARIGNY-SAINT-MARCEL	2 297	2	1		72	3	2	1		2 369
PETIT-BORNAND LESGLIÈRES	8 297	15	4		1 011	17	20	1	16	9 308
SILLINGY	299								5	299
VILLY-LE-PELLOUX	2 206		1			1	2		12	2 206
TOTAL	15 887	17	6	0	1 083	26	26	2	66	16 970

INVENTAIRE DU RÉSEAU D'EAU AU 31/12/2022

TOTAL GÉNÉRAL

Communes ou Communes déléguées	Ø40 à 700 en ml (1)	Nombre de branchements (hors hydrants)	Nombre de poteaux d'incendie	Nombre de bornes puisages	Lineaire de branchements en ml (hors hydrants) (2)	Nombre de vidanges	Nombre de ventouses	Nombre de reducteurs de pression	Nombre de vannes de secteur	Lineaire Total (1 +2)
TOTAL	1 545 125	40 650	3 787	436	1 033 557	2 615	1 810	340	12 323	2 578 682

INVENTAIRE DU RÉSEAU D'EAU AVEC COMMUNE DE LATHUILE AU 31/12/2022

TOTAL GÉNÉRAL

Communes ou Communes déléguées	Ø40 à 700 en ml (1)	Nombre de branchements (hors hydrants)	Nombre de poteaux d'incendie	Nombre de bornes puisages	Lineaire de branchements en ml (hors hydrants) (2)	Nombre de vidanges	Nombre de ventouses	Nombre de reducteurs de pression	Nombre de vannes de secteur	Lineaire Total (1 +2)
LATHUILE	15 584	480	51		16 324	19	17	2	106	31 908
TOTAL	1 560 709	41 130	3 838	436	1 049 881	2 634	1 827	342	12 429	2 610 590

CHAPITRE 3

Branchements réalisés RÉCAPITULATIF DES RACCORDEMENTS RÉALISÉS EN 2022

	FILLIERE	LAC	CHERAN
Nombre d'opérations réalisées (u)	117	227	60
Nombre de PI (u)	3	17	4
Nombre de Suppression (u)	6	82	6

Communes ou Communes déléguées	Nombre d'opérations réalisées	% /nbre total	Nbre de bchts supprimés	Nbre de PI
ALBY-SUR-CHÉРАН	5			
ALLÈVES	2			
ANNECY	10		17	3
ANNECY-LE-VIEUX	25		12	1
ARGONAY	11		2	1
AVIERNOZ	2		1	
BLUFFY	1			
CHAINAZ-LES-FRASSES	4			
CHAPEIRY	2			
CHARVONNEX	20			1
CHAVANOD	8			
CRAN-GEVRIER	5		1	
CUSY	6			
DUINGT	1			
ENTREVERNES	6			
EPAGNY METZ-TESSY	18		7	2
EVIRES	9		1	
GROISY	21		1	1
GRUFFY	2			1
HÉRY-SUR-ALBY	14			2
LA CHAPELLE-SAINT-AURICE	0			
LES OLLIERES	3		1	
LESCHAUX	4			
MENTHON-SAINT-BERNARD	5		2	
MEYTHET	2		2	
MONTAGNY-LES-LANCHES	1			
MÛRES	3			
NAVES-PARMELAN	4			
POISY	19		8	2
PRINGY	16		4	3
QUINTAL	3		2	
SAINT-EUSTACHE	8		2	
SAINT-FÉLIX	9			1
SAINT-JORIOZ	28		9	1
SAINT-MARTIN-DE-BELLEVUE	16		1	
SAINT-SYLVESTRE	6			
SEVRIER	21		5	
SEYNOD	29		11	4
TALLOIRES-MONTMIN	3			
THORENS-GLIERES	18			1
VEYRIER-DU-LAC	7			
VILLAZ	24		1	
VIUZ-LA-CHIÉSAZ	3		2	
TOTAL	404	0	92	24
dont CHERAN	60		4	4
dont FILLIERE	117		6	3
dont CENTRE	227		82	17

Réfections de branchements

RÉCAPITULATIF DES RÉFECTIONS DE BRANCHEMENTS RÉALISÉES EN 2022

Hors réfections réalisées par le BE dans le cadre du renouvellement des conduites

Communes ou Communes déléguées	Nombre de réfection de branchements	Dont branchement plomb
ALBY-SUR-CHÉРАН	0	0
ALLÈVES	0	0
ANNECY	15	4
ARGONAY	0	0
BLUFFY	0	0
CHAINAZ-LES-FRASSES	0	0
CHAPEIRY	0	0
CHARVONNEX	0	0
CHAVANOD	0	0
CUSY	0	0
DUINGT	0	0
ENTREVERNES	0	0
EPAGNY METZ-TESSY	0	0
FILLIÈRE	2	0
GROISY	0	0
GRUFFY	1	0
HÉRY-SUR-ALBY	1	0
LA CHAPELLE-SAINT-AURICE	0	0
LESCHAUX	1	1
MENTHON-SAINT-BERNARD	2	1
MONTAGNY-LES-LANCHES	0	0
MÛRES	0	0
NÂVES-PARMELAN	0	0
POISY	0	0
QUINTAL	1	0
SAINT-EUSTACHE	0	0
SAINT-FÉLIX	1	0
SAINT-JORIOZ	1	0
SAINT-SYLVESTRE	0	0
SEVRIER	0	0
TALLOIRES-MONTMIN	1	0
VEYRIER-DU-LAC	1	0
VILLAZ	1	0
VIUZ-LA-CHIÉSAZ	2	0
TOTAL	30	6
dont CHERAN	6	0
dont FILLIÈRE	3	0
dont CENTRE	21	6

CHAPITRE 3

Fuites réparées

RÉCAPITULATIF DES RÉPARATIONS CONSÉCUTIVES À DES FUITES EN 2022

Communes ou Communes déléguées	Nombre de fuites sur branchement	Nombre de fuites sur conduite
ALBY-SUR-CHÉРАН	3	7
ALLÈVES	0	0
ANNECY	52	33
ARGONAY	3	1
BLUFFY	2	1
CHAINAZ-LES-FRASSES	2	4
CHAPEIRY	0	0
CHAPELLE-SAINT-MAURICE (LA)	0	1
CHARVONNEX	0	0
CHAVANOD	4	3
CUSY	4	0
DUINGT	3	5
ENTREVERNES	0	1
ÉPAGNY METZ-TESSY	3	4
FILLIERE	13	21
GROISY	2	1
GRUFFY	2	10
HERY-SUR-ALBY	4	2
LESCHAUX	0	0
MENTHON-SAINT-BERNARD	5	12
MONTAGNY-LES-LANCHES	0	1
MURES	0	1
NÂVES-PARMELAN	1	0
POISY	6	5
QUINTAL	0	1
SAINT-EUSTACHE	1	6
SAINT-FELIX	5	4
SAINT-JORIOZ	11	10
SAINT-SYLVESTRE	1	3
SEVRIER	11	1
TALLOIRES-MONTMIN	5	8
VEYRIER-DU-LAC	2	1
VILLAZ	3	3
VIUZ-LA-CHIESAZ	0	7
TOTAL GÉNÉRAL	148	157

LINÉAIRE DE RÉSEAU AYANT FAIT L'OBJET D'UNE RECHERCHE DE FUITE

	Kilomètres
Réseaux qui ont fait l'objet d'une recherche de fuites par un prestataire	462

PRÉLOCALISATEURS DE FUITES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Communes ou Communes déléguées	Secteurs	Kilomètres "couverts"	Nombre de prélocataires
LAC			
ANNECY-LE-VIEUX	BEL 1	175,465	259
ANNECY	BEL 2		188
MEYTHET	BEL 3		130
CHAVANOD	CRH3	21,692	71
DUINGT	DHE	6,694	37
SAINT-JORIOZ	RIV 1-2	21,895	109
VEYRIER-DU-LAC/MENTHON-ST-BERNARD	CHE	31,193	143
CHÉRAN			
SAINT-SYLVESTRE	Toute la commune	14,707	29
CHAPEIRY	Toute la commune	16,838	61
GRUFFY	Petit Nant	16,575	44
SAINT-FELIX	Chamossat	6,525	24
SAINT-FELIX	Combes	6,264	32
QUINTAL	Grand-Crêt	12,081	59
TOTAL		329,929	1 186

ENTRETIEN DES RÉDUCTEURS DE PRESSION

	Nombre total de réducteurs de pression	Visite Contrôle État des lieux	%	Interventions de maintenance sur l'appareil	Intervention de renouvellement
LAC	134	10	7,5		
FILLIÈRE	128	119	93	3	2
CHÉRAN	80	2	2,5	13	0
TOTAL	342	131	38,3	16	2

ESSAIS DÉBITS / PRESSION DES PI

	Nombres d'essais
Essais à réaliser en 2022	1 936
Essais effectivement réalisés en 2022	945

RÉCAPITULATIF DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME AU TITRE DE L'EAU POTABLE

	Nombres de demandes
Permis d'aménager	35
Permis de construire	729
Permis de construire modificatifs	55
Permis de démolir	7
Déclarations préalables	564
Certificats d'urbanisme	148
TOTAL	1 538

CHAPITRE 3

3.2 LES TRAVAUX ENVISAGÉS EN 2023 - RÉSEAU

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU 2023

Communes ou Communes déléguées	Intitulé des opérations	Type d'opération	Descriptif			
			Diamètre	Longueur	Matériau	Nombre de branchements
ANNECY	Déviatio Voie nouvelle Branchy	Déviatio	25-150-200-35	311	Pehd-Fonte	0
ANNECY	Rue Paul Cabaud	Renouvellement/ Renforcement	125	60	Pehd	3
ANNECY (ANNECY-LE-VIEUX)	Rue du Printemps	Renouvellement	200	500	Fonte	13
ANNECY (ANNECY-LE-VIEUX)	Rue des Chalets	Renouvellement	60	130	Pehd	7
ANNECY (SEYNOD)	Avenue Henri Zanaroli	Renouvellement/ Renforcement	100-90	560	Fonte-Pe	14
CHAINAZ-LES-FRASSES	Chemin des Jourdis (route de l'Orme – 2 ^{ème} partie	Renouvellement	150	500	Fonte	3
CHAVANOD	Route du Bouchet	Renouvellement/ Renforcement	125	230	Pehd	4
FILLIERE (LES OLLIERES)	Route du Clozet	Renouvellement/ Renforcement	125	1380	Pehd	17
FILLIERE (SAINT-MARTIN-BELLE- VUE)	351 route de l'Eglise	Déviatio	100-150	85	Fonte	1
FILLIERE (THORENS-GLIERES)	Chemin du Crôt	Renouvellement/ Renforcement	125-63	470	Pehd	12
FILLIERE (THORENS-GLIERES)	Chemin des Eranies	Renouvellement	125-90	700	Pehd	14
FILLIERE (THORENS-GLIERES)	520 route des Laffins	Déviatio	100	350	Fonte	4
GROISY	Route de Lecy	Modification reseau	40	200	Pehd	13
GRUFFY	La Montée du Noiret	Renouvellement/ Renforcement	100	340	Fonte	30
LA CHAPELLE-SAINTE-AURICE	Sécurisatio reservoir des Pradons – Connexion du reservoir au reseau de la Chapelle-Saint-Maurice – Tranche 1	Interconnexion	150	1600	Fonte	0
LA CHAPELLE-SAINTE-AURICE/ LESCHAUX	Interconnexion des reseau de la Chapelle- Saint-Maurice et de Leschaux	Renouvellement/ Renforcement	150	1820	Fonte	17
MENTHON-SAINTE-BERNARD	Interconnexion Veyrier/Menthon Tranche 2	Interconnexion	300	840	Fonte	0
QUINTAL/VIUZ-LA-CHIESAZ	Lanfiana	Extension	75-125	470	Pehd	3
SAINTE-EUSTACHE	Chemin des Mouillers	Renouvellement/ Renforcement	125	250	Pehd	7
SAINTE-JORIOZ	Route des Belhiardes	Renouvellement/ Renforcement	125	170	Pehd	11
SAINTE-JORIOZ	Route de Sales – Tranche 2	Renouvellement/ Renforcement	125	690	Pe	22
SEVRIER	Suppression reservoir Les Granges	Renouvellement	100	215	Fonte	2
TALLOIRES-MONTMIN	La Perrière	Renouvellement	125	253	Pehd	16
TALLOIRES-MONTMIN	1110 route du Col de la Forclaz	Déviatio	50	85	Pehd	4
VEYRIER-DU-LAC	Interconnexion Veyrier/Menthon – Tranche 1	Interconnexion	300	1600	Fonte	21
VILLAZ	Interconnexion Fier/Onnex Aménagements de la station de pompage d'Onnex	Interconnexion				20
VIUZ-LA-CHIESAZ	Conduite du Nant de l'Adieu – Tranche 3	Renouvellement/ Renforcement	100-200	1700	Fonte	12
VIUZ-LA-CHIESAZ	Route de Chez Mermet	Renouvellement/ Renforcement	150	250	Fonte	13
VIUZ-LA-CHIESAZ/ANNECY	Lacrevaz	Interconnexion	150	250	Fonte	4
			TOTAL	29 OPERATIONS		

3.3 LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022 - PRODUCTION

Système Lac Primaire

- Anancy - Usines Puya et Espagnoux :
 - Renouvellement des onduleurs process
 - Maintenance cellules HT/renouvellement système déclenchement automatique

Système Iles

- Création de la station de pompage des Rebattes
- Création de la station de pompage des Machurettes
- Création du réservoir de Ferrières
- Alimentation électrique de la station de pompage de l'Area en basse tension

Système Rive Gauche

- St Eustache : Mise en place d'un système de télégestion Cruet
- Entrevernes : Fauques : Mise en place d'un système de télégestion et de comptages Fauques

Système Seynod

- Montagny : Réhabilitation du réseau de télégestion

Système Alby

- Viuz-la-Chiesaz : réhabilitation électrique du Forage de la Vilette
- Gruffy-Nant de l'Adieu : Mise en place d'un système de télégestion

Système Tournette

- Talloires – Montmin :
 - Réhabilitation de la station de pompage au Lac
 - Réhabilitation / mise en place du réseau de télégestion « Talloires »
 - Talloires-Montmin : Réservoir chef-lieu : reprise étanchéité de la cuve

3.4 LES TRAVAUX PROJETÉS EN 2023 - PRODUCTION

Général

- Création d'un réseau de supervision « Stations »
- Renouvellement du logiciel de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur

Système Lac Primaire

- Annecy – Réservoir de Tresum : Renouvellement conduite de distribution « Tour de la Reine »
- Annecy – Chambre du Belvédère : Création d'une liaison de secours vers Tresum

Système Fillière

- Réhabilitation stations / chambre de vannes :
 - St Martin Bellevue : Bois Boccard, St Martin chef-lieu
 - Thorens : Montpiton
- Mise en conformité des accès : Pont de Pierre / Cacaloup

Système Fier

- Villaz : interconnexion Argonay– Réhabilitation de la station de pompage d'Onnex
- Réhabilitation station de pompage :
 - Argonay : Hôpital
 - Villaz : l'Épine

Système Rive Gauche

- St Eustache : Réservoir de Bettaz - Mise en place d'un périmètre de protection
- Entrevernes : Fauges : Raccordement électrique et mise en place d'un traitement UV

Système Tournette

- Talloires – Montmin :
 - Réhabilitation de l'alimentation du secteur Pré-Vérel
 - Réhabilitation du réseau de télégestion « Montmin »
 - Talloires-Montmin : Réservoir chef-lieu : reprise étanchéité de la cuve
- Veyrier du Lac : Chevennes - Mise en place d'un périmètre de protection

4. LA QUALITÉ DE L'EAU

4.1 BILAN DE L'ACTIVITÉ DU LABORATOIRE

L'activité du laboratoire d'analyses de l'eau permet, d'une façon générale, de contrôler en interne le bon fonctionnement des installations de production et de distribution, en plus du contrôle réglementaire établi par les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Suivi biologique et chimique

En 2022, **4 199 analyses** ont été réalisées comprenant les analyses microbiologiques de recherche et de dénombrement de germes revivifiables à 22°C et 37°C, de coliformes totaux et thermotolérants, d'Eschérichia coli, de bactéries sulfito-réductrices et de spores de bactéries sulfito-réductrices ainsi que les analyses chimiques comprenant les dosages de chlore libre et total, de turbidité, de pH, d'absorbance UV, de température, de dureté, de conductivité, de matières en suspension et de demande chimique en oxygène.

Les prélèvements sont réalisés périodiquement au niveau des ressources exploitées par le Service de l'Eau, des stations de traitement, en sortie des réservoirs et en différents points du réseau de distribution. Cela représente une centaine de points de prélèvements surveillés régulièrement.

L'autocontrôle donne pour 98,9 % des résultats conformes en production et en distribution (sur 2 461 analyses) ; le contrôle officiel de l'ARS donne **98,6 %** des résultats conformes pour les paramètres microbiologiques et **100 %** de conformité pour les paramètres physico-chimiques.

Désinfection des colonnes montantes

Avant la livraison d'un bâtiment neuf, le Service de l'Eau, dans le cadre de sa mission de contrôle de la bonne réalisation des branchements particuliers, assure la désinfection des colonnes montantes avec une vérification de la qualité des eaux avant que les logements ne soient occupés ; ainsi 106 opérations de désinfection ont été réalisées par les agents du laboratoire en collaboration avec les plombiers du département « compteur ».

Désinfection des réseaux neufs

Les réseaux neufs (canalisations et branchements) réalisés par le Service de l'Eau sont nettoyés, rincés et désinfectés avant toute mise en service.

En 2022, 57 procédures de désinfection des réseaux ont été menées en collaboration avec les agents du département « réseau » et suivies qualitativement au laboratoire.

Contrôle des désinfections et des lavages des réservoirs

La désinfection, le lavage et le rinçage des réservoirs réalisés par les agents du département « production » sont contrôlés par le laboratoire. Plusieurs contrôles bactériologiques de surface sont effectués ainsi que des analyses microbiologiques de l'eau mise en distribution après intervention.

Enquêtes concernant la qualité de l'eau

22 enquêtes chez des abonnés concernant la qualité de l'eau pour motifs variés (eau trouble, mauvais goût,) ont été traitées par un prélèvement et une analyse d'eau et ont fait l'objet d'un courrier de réponse.

4.2 LA SYNTHÈSE ANUELLE ET LES INDICATEURS DE L'ARS

Le récapitulatif des analyses effectuées en 2022 est disponible sur le site internet du Grand Annecy :

www.grandannecy.fr - Eau Potable

Les analyses effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire, représentatives de la qualité de l'eau distribuée sont consultables quasiment en temps réel sur le site du Ministère de la Santé :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>



Délégation Départementale de la Haute Savoie
Service Environnement - Santé

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2022

GRAND ANNECY



Cité Administrative 74040 ANNECY CEDEX Tél : 04 26 20 93 61
ars-DT74-eau@ars.sante.fr

DESCRIPTION SOMMAIRE DU MODE D'ALIMENTATION

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. LA RESSOURCE EN EAU

Il s'agit des captages qui peuvent être d'origine souterraine (source, puits, forag...) ou superficielle (lac, torrent, rivière...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement et stockage.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Elle correspond aux réservoirs et aux stations de traitement, qu'elles soient simples (désinfection au chlore ou rayonnements ultra-violets) ou beaucoup plus laborées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION, et après traitement le cas échéant.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITÉ DE DISTRIBUTION est caractérisé par un réseau de canalisations distribuant une population une eau de qualité homogène et ayant les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

Unité de distribution	Population moyenne	Captage	Station de traitement et point de mise en distribution
ALBY LA GAGERE	405	ALBY-LES GRANGES D'HERY	ALBY-STATION UV DE LA GAGERE
ALBY LES SABLES	265	VEISE AIGUEBELETTE VEISE SOURCES DE GRUFFY	VEISE STATION UV ALBY LES SABLES
ALBY MONTPOINT	610	VEISE AIGUEBELETTE VEISE CHAUX-BALMONT MELANGE VEISE SOURCES DE GRUFFY	VEISE STATION UV ALBY MONTPOINT
ALBY PRINCIPAL	1 280	ALBY-L'EGLISE ALBY-TOUVIERE CAPTAGE ALBY - TOUVIERE POMPAGE	ALBY-RESERVOIR DES GAIME
ALBY SIUPEG	49	CHAVANOD FORAGE CHEZ GRILLET (SIUPEG)	VEISE STATION UV DE VONS CHEZ GRILLET
ALLEVES - AIGUEBELETTE	15	ALLEVES AIGUEBELETTE MELANGE CAP ALLEVES-AIGUEBELETTE SUD	ALLEVES-STATION UV BACHE D'AIGUEBELETTE
ALLEVES - CHEF-LIEU	390	ALLEVES AIGUEBELETTE MELANGE CAP ALLEVES MELANGE CAPTAGES	

Les indicateurs techniques

Unité de distribution	Population moyenne	Captage	Station de traitement et point de mise en distribution
			ALLEVES-STATION UV BACHE D'AIGUEBELETTE ALLEVES-STATION UV DU CHEF LIEU
UFFY PRINCIPAL - LES PENOZ	650	LE PARCHOT	ALEX - RESERVOIR PRINCIPAL D'ALEX-PARCHOT MENTHON - STATION TRAIT.LAC MARCORAN TALLOIRES - STATION CLO L'AMITIÉ
CHAINAZ - CHEF-LIEU	120	CHAINAZ CAP CHEF-LIEU CHAINAZ LES FRASSES-CHAMPFLEURI	CHAINAZ-RESERVOIR CHEF-LIEU CHAINAZ-RESERVOIR DE BOIS PICON CHAINAZ-STATION UV DE CHAMPFLEURI
CHAINAZ - GOLERON ET ORME	365	CHAINAZ LES FRASSES-CHAMPFLEURI	CHAINAZ-RESERVOIR CHEF-LIEU CHAINAZ-RESERVOIR DE BOIS PICON CHAINAZ-STATION UV DE CHAMPFLEURI
CHAINAZ - LES FRASSES	200	CHAINAZ-CAP LES FRASSES	CHAINAZ-RESERVOIR DES FRASSES
CHAPEIRY	770	GRUFFY NANT DE L'ADIEU (LANCHES)	CHAVANOD-STATION CHEZ GRILLET TRAIT CL2 MONTAGNY-STATION UV LANCHES
CUSY-LES CHAVONNES	415	CUSY-GROS CUSY-LES CHAVONNES CUSY-MOREL CUSY-TAILLAZ NORD CUSY-TAILLAZ SUD	CUSY-STATION UV DES CHAVONNES
CUSY-LES TARASSES	10	CUSY-GROS CUSY-MOREL	CUSY-RESERVOIR DES TARASSES
CUSY-PRINCIPALE	1 440	CUSY-LA TUILIERE	CUSY-STATION UV DE LA TUILIERE

CHAPITRE 3

Unité de distribution	Population moyenne	Captage	Station de traitement et point de mise en distribution
			CUSY-STATION UV DES CHAVONNES
ENTREVERNES- COMMUNAL	280	ENTREVERNES- GRANGES NEUVES ENTREVERNES- LES DREUX	ENTREVERNES- STATION UV LE CARRE
FILLIERE - DOLLAY	5 630	FILLIERE - LE DOLLAY	FILLIERE -STATION CHLORE DOLLAY
FILLIERE - LE MONT	20	FILLIERE - LE MONT	FILLIERE - STATION TRAIT.DU MONT
FILLIERE - MONT PITON-SOUS DINE	200	FILLIERE - SOUS DINE	FILLIERE - STATION TRAIT.SS DINE
FILLIERE - RESEAU PRINCIPAL	8 320	FILLIERE - BUNANT FILLIERE - PONT DE PIERRE	FILLIERE -STATION TRAIT. PT DE PIERRE
GLIERES - RESEAU METRALIERE	100	GLIERES - PUVAT (DU LOUP)	GLIERES - STATION UV METRALIERE
GRAND ANNECY-RESEAU DU LAC	135 000	ANNECY LAC POMPAGE LA PUYA ANNECY LAC POMPAGE LA TOUR ARGONAY PUIITS DU FIER	ANNECY-RESERVOIR DE CHANTELOUP ANNECY-STATION ESPAGNOUX UF ET TRAIT CL2 ARGONAY STATION TRAIT CL2
GRUFFY HAUT-SERVICE	65	GRUFFY NANT DE L'ADIEU (LANCHES)	GRUFFY- STATION DE TRAITEMENT DE L'ADIEU
GRUFFY-PONT DE L'ABIME	15	VEISE AIGUEBELETTE	GRUFFY-RESERVOIR DU PONT DE L'ABIME
GRUFFY- PRINCIPAL	1 560	GRUFFY-LES PETITS NANTS	GRUFFY- STATION DE TRAITEMENT DE L'ADIEU GRUFFY-STATION UV PETITS NANTS
HERY SUR ALBY	970	HERY SUR ALBY-LA VOITRAZ	ALBY-RESERVOIR DES GAIME ALBY-STATION UV DE LA GAGERE HERY-STATION LA VOITRAZ NACLO

Les indicateurs techniques

Unité de distribution	Population moyenne	Captage	Station de traitement et point de mise en distribution
ILES RESEAU MONTICULE	18 330	ANNECY LAC POMPAGE LA PUYA ILES FORAGE F2 ILES PUIITS REY-GRANGE (FORAGE F1)	POISY-STATION MONTICULE TRAIT CL2
LA CHAPELLE SAINT MAURICE	130	CHAPELLE ST MAURICE- LA DHUY CHAPELLE ST MAURICE- LA JOUX	CHAPELLE ST MAURICE- RESERV CHEF-LIEU
LATHUILE - GENERALE DE LATHUILE	1 500	LATHUILE - LA BALME	LATHUILE - STATION TRAITEMENT LA BALME
LESCHAUX- COMMUNAL	350	LESCHAUX- LE PTOU	LESCHAUX- STATION CLO CHEF LIEU PRADONS
LESCHAUX- RESEAU VILLARD	10	SEMNOZ-LESCHAUX- VILLARD	LESCHAUX- STATION UV VILLARD
MENTHON - RESEAU PRINCIPAL	2 820	MENTHON - MARCORAN MENTHON - POMPAGE DU LAC	MENTHON - STATION TRAIT.LAC MARCORAN
MONTAGNY CHAVANOD-RESEAU LANCHES	750	GRUFFY NANT DE L'ADIEU (LANCHES)	CHAVANOD-STATION CHEZ GRILLET TRAIT CL2 MONTAGNY-STATION UV LANCHES
MONTMIN - RESEAU GITE COMMUNAL	10	MONTMIN - PRES RONDS	MONTMIN - STATION UV PRÉS RONDS
MONTMIN - RESEAU PRINCIPAL	400	MONTMIN - FONTANETTE (PRE VEREL)	MONTMIN - STATION UV DU BOIS
MURES-CHEF-LIEU	260	MURES-TULLES	MURES-STATION UV DE CHAMPLENOT
MURES-CRET MORION	470	MURES-MELANGE DE VIUZ	MURES-STATION UV DE CHAMPLENOT MURES-STATION UV DE CRET MORION
QUINTAL-RESEAU COMMUNAL	1 225		ANNECY-STATION RIOZ BUISSON TRAIT CL2

CHAPITRE 3

Unité de distribution	Population moyenne	Captage	Station de traitement et point de mise en distribution
		QUINTAL SOUS LE BOIS	CHAVANOD-STATION CHEZ GRILLET TRAIT CL2 QUINTAL-STATION UV DE QUINTAL
RESEAU FERRIERES	100		CRUSEILLES TRAIT. CHLORE LA DOUAI RESERVOIR DE BOIS BLANC
SAINT FELIX-BECHARDE	500	SAINT FELIX-LA BECHARDE	SAINT FELIX-STATION UV BECHARDE VEISE STATION UV DE VONS CHEZ GRILLET
SAINT FELIX-CHAMOSSAT	620	SAINT FELIX-CHAMOSSAT	SAINT FELIX-STATION UV DE CHAMOSSAT
SAINT FELIX-HERY	240	SAINT FELIX-HERY	SAINT FELIX-STATION UV D'HERY
SAINT FELIX-TOUVIERE (COMBES)	1 050	SAINT FELIX-CHAMOSSAT SAINT FELIX-LA TOUVIERE	SAINT FELIX-STATION UV BECHARDE SAINT FELIX-STATION UV DE CHAMOSSAT SAINT FELIX-STATION UV DE TOUVIERE
SAINT SYLVESTRE LANCHES	600	GRUFFY NANT DE L'ADIEU (LANCHES)	CHAVANOD-STATION CHEZ GRILLET TRAIT CL2 MONTAGNY-STATION UV LANCHES
SEMNOZ ACCUEIL ALPIN	10	SEMNOZ CRET DE CHATILLON	SEMNOZ UV ACCUEIL ALPIN
SEMNOZ CHALET NORDIQUE FORET	10	SEMNOZ CRET DE CHATILLON	SEMNOZ UV CHALET NORDIQ FORET
SEMNOZ CHALET NORDIQUE PLATEAU	5	SEMNOZ CRET DE CHATILLON	SEMNOZ UV CHALET NORDIQUE PLATEAU
SEMNOZ RESTAURANT CHATILLON	50	SEMNOZ CRET DE CHATILLON	SEMNOZ UV RESTAURANT CHATILLON
SEMNOZ VILLARD ACCUEIL BAUGES	5	SEMNOZ-LESCHAUX- VILLARD	SEMNOZ_VILLARD UV ACCUEIL BAUGES

Unité de distribution	Population moyenne	Captage	Station de traitement et point de mise en distribution
SEYNOD RESEAU HAUT-SERVICE	8 350	CHAVANOD FORAGE CHEZ GRILLET (SIUPEG) SEYNOD TROIS FONTAINES	ANNECY-STATION RIOZ BUISSON TRAIT CL2 CHAVANOD-STATION CHEZ GRILLET TRAIT CL2
ST EUSTACHE- CHEF-LIEU	215	ST EUSTACHE- GOLLIET	ST EUSTACHE- RESERVOIR LA PIERRE ST EUSTACHE- STATION UV CHEF LIEU
ST EUSTACHE- CRUET	150	ST EUSTACHE- LES LAVANCHES	ST EUSTACHE- STATION DE CHLORE DE BETTAZ ST EUSTACHE- STATION UV CRUET
ST EUSTACHE- LA BAUCHE	40	ST EUSTACHE- LES FRENES	LESCHAUX- STATION CLO CHEF LIEU PRADONS ST EUSTACHE- RESERVOIR FRENES (LA BAUCHE)
ST EUSTACHE- LA MAGNE	120	ST EUSTACHE- GRAND CLEMENT ST EUSTACHE- LE CLOS ST EUSTACHE- LES BETTAZ	ST EUSTACHE- RESERVOIR LA MAGNE ST EUSTACHE- STATION DE CHLORE DE BETTAZ
ST EUSTACHE- LA PIERRE	30	ST EUSTACHE- GOLLIET	ST EUSTACHE- RESERVOIR LA PIERRE
ST EUSTACHE- PATERIER	49	ST JORIOZ POMPAGE AU LAC ROSELIERES	ANNECY-STATION ESPAGNOUX UF ET TRAIT CL2 ST JORIOZ-STATION CHLORE RIVAZ
ST JORIOZ ENTREDOZON	450	ST JORIOZ ENTREDOZON	ST JORIOZ-STATION ENTREDOZON
ST JORIOZ MOYEN SERVICE-DUINGT	7 200	ST JORIOZ POMPAGE AU LAC ROSELIERES	ANNECY-STATION ESPAGNOUX UF ET TRAIT CL2 ST JORIOZ-STATION CHLORE RIVAZ
TALLOIRES - RESEAU CUDRY- LE BOSSON	130	TALLOIRES - CUDRY	ALEX - RESERVOIR PRINCIPAL D/ALEX-PARCHOT

CHAPITRE 3

Unité de distribution	Population moyenne	Captage	Station de traitement et point de mise en distribution
			TALLOIRES - STATION CLO L'AMITIÉ
TALLOIRES - RESEAU PONNAY	200	TALLOIRES - NANT SALLIER	TALLOIRES - STATION CLO DE PONNAY
TALLOIRES - RESEAU PRINCIPAL	4 000	TALLOIRES - POMPAGE AU LAC	TALLOIRES - STATION CLO DU CHEF LIEU
TALLOIRES - RESEAU ROVAGNY	45	TALLOIRES - LES FRASSES	TALLOIRES - STATION CLO FRASSES
TALLOIRES - RESEAU VEREL SAUFFAZ	340	TALLOIRES - CARRENAUD	TALLOIRES - STATION CLO SAUFFAZ
VEYRIER-LA COMBE	70	VEYRIER-LA COMBE	VEYRIER-STATION UV LA COMBE
VILLAZ PRINCIPAL - NAVES	3 900	VILLAZ - FORAGE D'ONNEX	VILLAZ - RÉSERVOIR DU CHEF LIEU VILLAZ - STATION UV DE DISONCHES
VILLAZ - RESEAU DISONCHE	570	VILLAZ - DISONCHE-NANTISSES	VILLAZ - STATION UV DE DISONCHES
VIUZ LA CHIESAZ HAUT SERVICE	225	VIUZ LA CHIESAZ-ETALLAZ VIUZ LA CHIESAZ-LES GRANGES	VIUZ LA CHIESAZ -STATION UV ETALLAZ
VIUZ LA CHIESAZ PRINCIPAL	1 200	VIUZ LA CHIESAZ-LA VILLETTE VIUZ LA CHIESAZ-LES CLUS	VIUZ LA CHIESAZ - STATION CHLORATION VILLETTE VIUZ LA CHIESAZ -STATION UV ETALLAZ VIUZ LA CHIESAZ - STATION UV LA VETAZ

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 pour lesquels la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Il appartient donc au maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Il convient également après la prise de l'arrêté de concrétiser ces protections par l'achat des terrains des périmètres immédiats, la mise en place des clôtures et portails d'accès ainsi que par la réalisation des travaux inscrits dans l'acte de déclaration d'utilité publique.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, sur la mise en conformité des travaux ou si des inexactitudes dans le tableau ci-dessous sont constatées, il convient de prendre contact avec le service Environnement-Santé de la Délégation départementale de l'ARS.

CAPTAGE			SITUATION ADMINISTRATIVE	
Nom	Débit moyen m3/j	Commune d'implantation	Avis Hydrogéologue	Arrêté D.U.P.
ALBY-L'EGLISE	50	ALBY-SUR-CHERAN	16/02/1996	23/08/2000
ALBY-LES GRANGES D'HERY	60	HERY-SUR-ALBY	16/02/1996	23/08/2000
ALBY-TOUVIERE CAPTAGE	90	ALBY-SUR-CHERAN	16/02/1996	23/08/2000
ALBY - TOUVIERE POMPAGE	300	ALBY-SUR-CHERAN	16/02/1996	23/08/2000
ALLÈVES-AIGUEBELETTE NORD	20	ALLEVES	16/10/2002	30/07/2009
ALLEVES-AIGUEBELETTE SUD	15	ALLEVES	16/10/2002	30/07/2009
ALLEVES AMONT	25	ALLEVES	16/10/2002	30/07/2009
ALLEVES AVAL	25	ALLEVES	16/10/2002	30/07/2009
ANNECY LAC POMPAGE LA PUYA	27600	ANNECY	28/06/2003	08/06/2006
ANNECY LAC POMPAGE LA TOUR	9200	ANNECY	08/07/2016	03/12/2018
ARGONAY PUIITS DU FIER	2755	ARGONAY	20/07/1989	13/10/1992
CHAINAZ CAP CHEF-LIEU	15	CHAINAZ-LES-FRASSES	15/03/1985	14/11/1991
CHAINAZ-CAP LES FRASSES	30	CHAINAZ-LES-FRASSES	15/03/1985	14/11/1991
CHAINAZ LES FRASSES-CHAMPFLEURI	40	CHAINAZ-LES-FRASSES	10/07/1988	14/11/1991
CHAPELLE ST MAURICE- LA DHUY	30	CHAPELLE-SAINT-MAURICE (LA)	24/03/2011	18/06/2014
CHAPELLE ST MAURICE- LA JOUX	30	CHAPELLE-SAINT-MAURICE (LA)	16/10/1985	03/09/1987
CHAVANOD FORAGE CHEZ GRILLET (SIUPEG)	983	CHAVANOD	16/10/1982	27/07/1990
CUSY-GROS	10	CUSY	01/12/1997	29/12/2008

CHAPITRE 3

CUSY-LA TUILLIERE	200	CUSY	01/12/1997	29/12/2008
CUSY-LES CHAVONNES	15	CUSY	08/05/1990	11/03/1991
CUSY-MOREL	10	CUSY	01/12/1997	29/12/2008
CUSY-TAILLAZ NORD	10	CUSY	01/12/1997	29/12/2008
CUSY-TAILLAZ SUD	10	CUSY	01/12/1997	29/12/2008
ENTREVERNES- GRANGES NEUVES	25	ENTREVERNES	12/05/1992	09/08/1994
ENTREVERNES- LES DREUX	5	ENTREVERNES	11/07/2007	01/12/2014
FILLIERE - BUNANT	700	FILLIERE	21/09/1987	21/12/1994
FILLIERE - LE DOLLAY	850	GROISY	04/03/1984	25/02/1988
FILLIERE - LE MONT	5	FILLIERE	03/01/2005	17/07/2012
FILLIERE - PONT DE PIERRE	700	FILLIERE	12/04/1993	21/12/1994
FILLIERE - SOUS DINE	50	FILLIERE	21/09/1987	21/12/1994
GLIERES - PUVAT (DU LOUP)	60	FILLIERE	20/10/1992	12/08/2003
GRUFFY-LES PETITS NANTS	150	GRUFFY	12/11/2015	
GRUFFY NANT DE L'ADIEU (LANCHES)	700	GRUFFY	17/10/1997	03/07/2002
HERY SUR ALBY-LA VOITRAZ	50	HERY-SUR-ALBY	25/08/1993	31/03/2009
ILES FORAGE F2	1370	EPAGNY METZ-TESSY	10/10/1983	15/12/1988
ILES PUIITS REY-GRANGE (FORAGE F1)	165	ANNECY	10/10/1983	15/12/1988
LATHUILE - LA BALME	300	LATHUILE	02/05/1992	22/10/1996
LESCHAUX- LE PTOU	45	CHAPELLE-SAINT-MAURICE (LA)	24/07/1986	10/01/2005
MENTHON - MARCORAN	150	MENTHON-SAINT-BERNARD	25/06/1996	17/05/2005

MENTHON - POMPAGE DU LAC	600	MENTHON-SAINT-BERNARD	25/06/1996	17/05/2005
MONTMIN - FONTANETTE (PRE VEREL)	75	TALLOIRES-MONTMIN	04/08/1999	12/11/2012
MONTMIN - PRES RONDS	5	TALLOIRES-MONTMIN	24/10/1996	12/11/2012
MURES-BELLAIR	25	VIUZ-LA-CHIESAZ	20/11/1982	07/02/1986
MURES-CHAMP DES GRANGES	25	VIUZ-LA-CHIESAZ	20/11/1982	07/02/1986
MURES- LES MOTTETS	25	VIUZ-LA-CHIESAZ	20/11/1982	07/02/1986
MURES-TULLES	50	VIUZ-LA-CHIESAZ	04/12/1982	07/02/1986
QUINTAL SOUS LE BOIS	170	QUINTAL	27/02/1996	26/11/1999
SAINT FELIX-CHAMOSSAT	120	SAINT-FELIX	12/04/1982	20/09/1984
SAINT FELIX-HERY	35	HERY-SUR-ALBY	12/04/1982	20/09/1984
SAINT FELIX-LA BECHARDE	80	SAINT-FELIX	12/04/1982	20/09/1984
SAINT FELIX-LA TOUVIERE	120	SAINT-FELIX	12/04/1982	20/09/1984
SEMNOZ CAP HUGUETTE		VIUZ-LA-CHIESAZ		
SEMNOZ CRET DE CHATILLON	18	VIUZ-LA-CHIESAZ		
SEMNOZ-LESCHAUX- VILLARD	45	LESCHAUX	24/07/1986	10/01/2005
SEYNOD TROIS FONTAINES	1250	ANNECY	31/12/1976	09/11/1962
ST EUSTACHE- GOLLIET	50	SAINT-EUSTACHE	26/12/1996	06/06/2007
ST EUSTACHE- GRAND CLEMENT	8	SAINT-EUSTACHE	26/12/1996	06/06/2007
ST EUSTACHE- LE CLOS	8	SAINT-EUSTACHE	26/12/1996	06/06/2007
ST EUSTACHE- LES BETTAZ	30	SAINT-EUSTACHE	26/12/1996	06/06/2007
ST EUSTACHE- LES FRENES	3	SAINT-EUSTACHE	26/12/1996	06/06/2007

CHAPITRE 3

ST EUSTACHE- LES LAVANCHES	8	SAINT-EUSTACHE	26/12/1996	06/06/2007
ST JORIOZ ENTREDOZON	17	SAINT-JORIOZ	07/02/1999	06/06/2007
ST JORIOZ POMPAGE AU LAC ROSELIERES	1	SAINT-JORIOZ	05/12/1997	29/12/2008
TALLOIRES - CARRENAUD	60	TALLOIRES-MONTMIN	30/09/1992	15/11/2005
TALLOIRES - CUDRY	50	TALLOIRES-MONTMIN	30/09/1992	15/11/2005
TALLOIRES - LES FRASSES	9	TALLOIRES-MONTMIN	10/05/1993	15/11/2005
TALLOIRES - NANT SALLIER	150	TALLOIRES-MONTMIN	30/09/1992	15/11/2005
TALLOIRES - POMPAGE AU LAC	610	TALLOIRES-MONTMIN	10/05/1993	15/11/2005
VEYRIER-LA COMBE	7	VEYRIER-DU-LAC	06/02/1985	20/09/1994
VILLAZ - DISONCHE-NANTISSES	400	VILLAZ	18/07/1995	12/05/1999
VILLAZ - FORAGE D'ONNEX	500	VILLAZ	18/07/1995	12/05/1999
VIUZ LA CHIESAZ-ETALLAZ	70	VIUZ-LA-CHIESAZ	28/01/1995	16/03/2004
VIUZ LA CHIESAZ-LA VILLETTE	130	VIUZ-LA-CHIESAZ	20/03/1982	17/01/1989
VIUZ LA CHIESAZ-LES CLUS	60	VIUZ-LA-CHIESAZ	11/02/2000	17/01/1989
VIUZ LA CHIESAZ-LES GRANGES	70	VIUZ-LA-CHIESAZ	21/06/1999	16/03/2004

INDICATEURS POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

2022

GRAND ANNECY

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.)

Nom du captage	Débit (m3/j)	Travaux réalisés (Oui/Non)	Avis géologue Date	D.U.P. Date	Indice
ALBY-L'EGLISE	50	O	16/02/1996	23/08/2000	80%
ALBY-LES GRANGES D'HERY	60	O	16/02/1996	23/08/2000	80%
ALBY-TOUVIERE CAPTAGE	90	O	16/02/1996	23/08/2000	80%
ALBY - TOUVIERE POMPAGE	300	O	16/02/1996	23/08/2000	80%
ALLÈVES-AIGUEBELETTE NORD	20	O	16/10/2002	30/07/2009	80%
ALLEVES-AIGUEBELETTE SUD	15	O	16/10/2002	30/07/2009	80%
ALLEVES AMONT	25	O	16/10/2002	30/07/2009	80%
ALLEVES AVAL	25	O	16/10/2002	30/07/2009	80%
ANNECY LAC POMPAGE LA PUYA	27600	OO	28/06/2003	08/06/2006	100%
ANNECY LAC POMPAGE LA TOUR	9200	OO	08/07/2016	03/12/2018	100%
ARGONAY PUITES DU FIER	2755	OO	20/07/1989	13/10/1992	100%
CHAINAZ CAP CHEF-LIEU	15	O	15/03/1985	14/11/1991	80%
CHAINAZ-CAP LES FRASSES	30	O	15/03/1985	14/11/1991	80%
CHAINAZ LES FRASSES-CHAMPFLEURI	40	O	10/07/1988	14/11/1991	80%
CHAPELLE ST MAURICE- LA DHUY	30	N	24/03/2011	18/06/2014	60%
CHAPELLE ST MAURICE- LA JOUX	30	O	16/10/1985	03/09/1987	80%
CHAVANOD FORAGE CHEZ GRILLET (SIUPEG)	983	O	16/10/1982	27/07/1990	80%
CUSY-GROS	10	O	01/12/1997	29/12/2008	80%
CUSY-LA TUILIERE	200	O	01/12/1997	29/12/2008	80%
CUSY-LES CHAVONNES	15	O	08/05/1990	11/03/1991	80%
CUSY-MOREL	10	O	01/12/1997	29/12/2008	80%

CHAPITRE 3

CUSY-TAILLAZ NORD	10	O	01/12/1997	29/12/2008	80%
CUSY-TAILLAZ SUD	10	O	01/12/1997	29/12/2008	80%
ENTREVERNES- GRANGES NEUVES	25	O	12/05/1992	09/08/1994	80%
ENTREVERNES- LES DREUX	5	N	11/07/2007	01/12/2014	60%
FILLIERE - BUNANT	700	O	21/09/1987	21/12/1994	80%
FILLIERE - LE DOLLAY	850	O	04/03/1984	25/02/1988	80%
FILLIERE - LE MONT	5	N	03/01/2005	17/07/2012	60%
FILLIERE - PONT DE PIERRE	700	O	12/04/1993	21/12/1994	80%
FILLIERE - SOUS DINE	50	O	21/09/1987	21/12/1994	80%
GLIERES - PUVAT (DU LOUP)	60	O	20/10/1992	12/08/2003	80%
GRUFFY-LES PETITS NANTS	150	N	12/11/2015		40%
GRUFFY NANT DE L' ADIEU (LANCHES)	700	O	17/10/1997	03/07/2002	80%
HERY SUR ALBY-LA VOITRAZ	50	O	25/08/1993	31/03/2009	80%
ILES FORAGE F2	1370	OO	10/10/1983	15/12/1988	100%
ILES PUITTS REY-GRANGE (FORAGE F1)	165	OO	10/10/1983	15/12/1988	100%
LATHUILE - LA BALME	300	O	02/05/1992	22/10/1996	80%
LESCHAUX- LE PTOU	45	N	24/07/1986	10/01/2005	60%
MENTHON - MARCORAN	150	O	25/06/1996	17/05/2005	80%
MENTHON - POMPAGE DU LAC	600	O	25/06/1996	17/05/2005	80%
MONTMIN - FONTANETTE (PRE VEREL)	75	O	04/08/1999	12/11/2012	80%
MONTMIN - PRES RONDS	5	O	24/10/1996	12/11/2012	80%
MURES-BELLAIR	25	O	20/11/1982	07/02/1986	80%
MURES-CHAMP DES GRANGES	25	O	20/11/1982	07/02/1986	80%
MURES- LES MOTTETS	25	O	20/11/1982	07/02/1986	80%
MURES-TULLES	50	O	04/12/1982	07/02/1986	80%
QUINTAL SOUS LE BOIS	178	OO	27/02/1996	26/11/1999	100%
SAINT FELIX-CHAMOSSAT	120	O	12/04/1982	20/09/1984	80%
SAINT FELIX-HERY	35	O	12/04/1982	20/09/1984	80%
SAINT FELIX-LA BECHARDE	80	O	12/04/1982	20/09/1984	80%
SAINT FELIX-LA TOUVIERE	120	O	12/04/1982	20/09/1984	80%
SEMNOZ-LESCHAUX-VILLARD	45	N	24/07/1986	10/01/2005	60%
SEYNOD TROIS FONTAINES	1299	OO	31/12/1976	09/11/1962	100%

Les indicateurs techniques

ST EUSTACHE- GOLLINET	50	O	26/12/1996	06/06/2007	80%
ST EUSTACHE- GRAND CLEMENT	8	O	26/12/1996	06/06/2007	80%
ST EUSTACHE- LE CLOS	8	O	26/12/1996	06/06/2007	80%
ST EUSTACHE- LES BETTAZ	30	O	26/12/1996	06/06/2007	80%
ST EUSTACHE- LES FRENES	3	O	26/12/1996	06/06/2007	80%
ST EUSTACHE- LES LAVANCHES	8	O	26/12/1996	06/06/2007	80%
ST JORIOZ ENTREDOZON	17	OO	07/02/1999	06/06/2007	100%
ST JORIOZ POMPAGE AU LAC ROSELIERES	0	OO	05/12/1997	29/12/2008	100%
TALLOIRES - CARRENAUD	60	O	30/09/1992	15/11/2005	80%
TALLOIRES - CUDRY	50	O	30/09/1992	15/11/2005	80%
TALLOIRES - LES FRASSES	9	N	10/05/1993	15/11/2005	60%
TALLOIRES - NANT SALLIER	150	N	30/09/1992	15/11/2005	60%
TALLOIRES - POMPAGE AU LAC	610	N	10/05/1993	15/11/2005	60%
VEYRIER-LA COMBE	7	OO	06/02/1985	20/09/1994	100%
VILLAZ - DISONCHE-NANTISSES	400	O	18/07/1995	12/05/1999	80%
VILLAZ - FORAGE D'ONNEX	500	O	18/07/1995	12/05/1999	80%
VIUZ LA CHIESAZ-ETALLAZ	70	O	28/01/1995	16/03/2004	80%
VIUZ LA CHIESAZ-LA VILLETTE	130	O	20/03/1982	17/01/1989	80%
VIUZ LA CHIESAZ-LES CLUS	60	O	11/02/2000	17/01/1989	80%
VIUZ LA CHIESAZ-LES GRANGES	70	O	21/06/1999	16/03/2004	80%
Indice consolidé /UGE (pondéré avec le débit)					96,0 %

Règles de calcul

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Aucune action

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier recevable déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral

80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

INDICATEURS POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

2022

GRAND ANNECY

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
Total	766	11	766	0
Taux de conformité		98,6 %		100,0 %



Crédit photo : Grand Anancy.

Les indicateurs descriptifs du service Les indicateurs de performance

CHAPITRE 4

Au niveau national et afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs de performance ont été définis. Il s'agit d'indicateurs permettant de suivre les différentes composantes du Service et qui, pris dans leur ensemble, offrent une vision globale de ses performances. Ces indicateurs doivent être renseignés chaque année par l'ensemble des services au sein du rapport annuel sur le prix et la qualité des services, tel que prévu à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

Les indicateurs descriptifs de service et les indicateurs de performances sont définis par l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013.

	Indicateurs descriptifs des services	Moyenne Nationale (SISPEA - données disponibles 2020)	Indicateurs chiffrés		Unité
			2021	2022	
D 101,0	Estimation du nombre d'habitants desservis	24,9 millions d'abonnés eau potable	214 739	215 286	Habitants
D 102,0	Prix TTC du service pour 120 m ³	2,12	2,03	1,23 (hors abonnement)	€/ m ³
D 151,0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	-	2	2	Jours ouvrés

	Indicateurs de performance	Moyenne Nationale (SISPEA - données disponibles 2018)	Indicateurs chiffrés		Unité	Tendance
			2021	2022		
p 101,1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire concernant la Microbiologie	98,4	98,8	98,6	%	↘
p 102,1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire concernant les paramètres Physico chimique	97,7	99,9	100	%	↗
p 103,2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100,6	109	109	-	→
p 104,3	Rendement du réseau de distribution	80,1	80,4	82,1	%	↗
p 105,3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,6	6,1	5,6	m3/km/j	↘
p 106,3	Indice linéaire des pertes en réseau	3,2	5,5	5	m3/km/j	↘
p 107,2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,67	0,8	0,68	%	↘
p 108,3	Indice de protection de la ressource	75,6	96	96	%	→
p 109,0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0,005	0,011	0,015	€/ m3	↗
p 151,1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,49	1,65	2,15	Pour mille abonnés	↗
p 152,1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		100	100	%	→
p 153,2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3	11,8	7	Ans	↘
p 154,1	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2	6,3	5,19	%	↘
p 155,1	Taux de réclamations	3,9	1,01	1,04	Pour mille abonnés	↗

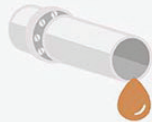
Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement

Principaux résultats 2020

Prix de l'eau et de l'assainissement



EAU POTABLE
2,11 €/M³



ASSAINISSEMENT COLLECTIF
2,19 €/M³

PRIX MOYEN TOTAL (BASE 120M³) = 4,3 €/M³



16,3 %
LOGEMENT
(CRÉDIT/LOYER)



9,4 %
LOISIR ET
CULTURE



4,7 %
ENERGIE
(LOGEMENT)

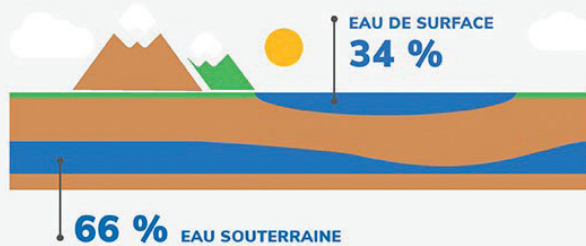


1,52 %
EAU ET
ASSAINISSEMENT

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES

* SOURCES : SISPEA (2020) - INSEE (2017)

Origine de l'eau potable



Rendement et fuites



SUR 5 L D'EAU MISE
EN DISTRIBUTION

1 L D'EAU EST
PERDU PAR FUITES

Linéaire de réseaux

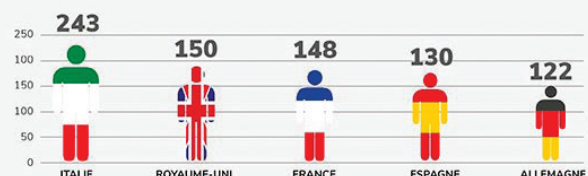


EAU POTABLE
895 000 KM

ASSAINISSEMENT
423 000 KM

* SOURCES : SISPEA (2019)

Consommation d'eau potable



CONSOMMATION D'EAU POTABLE DOMESTIQUE
PAR HABITANT PAR JOUR (EN LITRES)

* SOURCES : SISPEA (2020) - FRANCE : COMMISSION EUROPÉENNE (2015) - AUTRES PAYS

Les services et leur implication

10 975
SERVICES
D'EAU POTABLE



DONT 59 % ONT CONTRIBUÉ
À L'OBSERVATOIRE
POUR **5/6** DES USAGERS

12 623
SERVICES
D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF



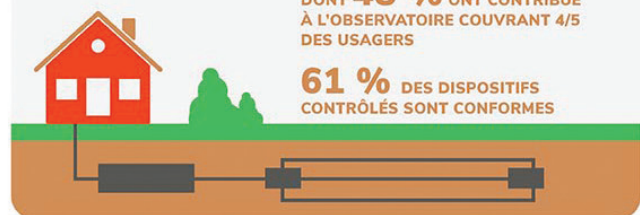
DONT 51 % ONT CONTRIBUÉ
À L'OBSERVATOIRE
POUR **4/5** DES USAGERS

Les services d'assainissement non collectif

2 578 SERVICES DÉCRITS


DONT 48 % ONT CONTRIBUÉ
À L'OBSERVATOIRE COUVRANT **4/5**
DES USAGERS

61 % DES DISPOSITIFS
CONTRÔLÉS SONT CONFORMES




CHAPITRE 4


CHIFFRES CLÉS

		France (données SISPEA) 	Grand Anancy 
	Prix moyen de l'eau pour 120 m ³ (eau/assainissement)	4,30 € TTC/m ³ (au 1 ^{er} janvier 2021)	4,20 € TTC/m ³ (au 1 ^{er} janvier 2022)
	Prix moyen par service pour 120 m ³	2,11 € TTC/m ³ pour la part eau et 2,19 € TTC/m ³ pour la part assainissement (1 ^{er} janvier 2021)	1,35 € TTC pour la part eau, 2,11 € TTC pour la part assainissement et 0,48 € TTC pour les redevances (1 ^{er} janvier 2022)

RENDEMENT  80,1 %
soit 1l perdu sur 5 produits  82,1%

Origine de l'eau consommée

 **66 % souterraine**

 **+ de 73 % du lac d'Anancy, donc de surface**




Linéaire de réseau de distribution d'eau potable

 895 000 km  1 545 km

Facture moyenne annuelle pour une consommation de 120 m³

 516 € TTC/an en 2020 

 503,71 € TTC/an en 2022 

		France 	Grand Anancy 
	Nombre d'abonnés	24,9 millions d'abonnés à un service d'eau potable	119 631 abonnés au 31 décembre 2022
	Consommation moyenne par habitant/ jour	148 L	138 L



Credit photo : Grand Amnezy

Les indicateurs financiers

1. LES DÉPENSES ET RECETTES



CA PAR ARTICLE

Budget	Section	Sens	Code niveau de vote	Niveau de vote	Article Nat. (Code / Libelle)	Voité	Mandaté	Taux réalisé	CA PAR ARTICLE
22 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE									
Fonctionnement									
Dépense									
011									
				Charges à caractère général	6248 - Divers				
				Charges à caractère général	6251 - Voyages et déplacements	-12 700 416,52 €	-1 779 846,88 €		
						0,00 €	5 359 600,86 €		
						27 472 474,00 €	21 922 786,45 €		
						8 158 238,00 €	7 259 821,73 €		
				Charges à caractère général	6248 - Divers	7 100,00 €	8 165,79 €	115,01 %	
				Charges à caractère général	6251 - Voyages et déplacements	5 500,00 €	2 970,38 €	54,01 %	
				Charges à caractère général	6262 - Frais de télécommunications	85 100,00 €	89 321,79 €	104,96 %	
				Charges à caractère général	6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 067 500,00 €	1 974 200,70 €	95,49 %	
				Charges à caractère général	6257 - Réceptions	10 000,00 €	6 465,93 €	64,66 %	
				Charges à caractère général	617 - Etudes et recherches	100,00 €	26 475,00 €	26 475,00 %	
				Charges à caractère général	63512 - Taxes foncières	3 200,00 €	3 168,70 €	99,02 %	
				Charges à caractère général	60226 - Vêtements de travail	40 000,00 €	30 652,81 €	76,63 %	
				Charges à caractère général	6062 - Produits de traitement	151 500,00 €	115 305,16 €	76,11 %	
				Charges à caractère général	6226 - Honoraires	172 500,00 €	124 143,56 €	71,97 %	
				Charges à caractère général	6156 - Maintenance	242 200,00 €	161 232,28 €	66,57 %	
				Charges à caractère général	618 - Divers	96 000,00 €	29 683,70 €	30,92 %	
				Charges à caractère général	61558 - Autres biens mobiliers	10 500,00 €	11 059,18 €	105,33 %	
				Charges à caractère général	604 - Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux	80 000,00 €	37 555,00 €	46,94 %	
				Charges à caractère général	6132 - Locations immobilières	8 000,00 €	288,50 €	3,61 %	
				Charges à caractère général	6231 - Annonces et insertions	400,00 €	391,93 €	97,98 %	
				Charges à caractère général	6066 - Carburants	132 000,00 €	103 582,00 €	78,47 %	
				Charges à caractère général	6227 - Frais d'actes et de contentieux	3 900,00 €	800,00 €	20,51 %	
				Charges à caractère général	61521 - Bâtiments publics	328 800,00 €	248 380,55 €	75,54 %	
				Charges à caractère général	605 - Achats d'eau	150 000,00 €	197 972,49 €	131,98 %	
				Charges à caractère général	6068 - Autres matières et fournitures	10 800,00 €	9 488,58 €	87,86 %	
				Charges à caractère général	6371 - Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau	470 800,00 €	587 339,00 €	124,75 %	
				Charges à caractère général	6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	898 600,00 €	761 609,13 €	84,76 %	
				Charges à caractère général	6283 - Frais de nettoyage des	80 000,00 €	77 028,96 €	96,29 %	

Budget	Section	Sens	Code niveau de vote	Niveau de vote	Article Nat. (Code / Libellé)	Voté	Mandaté	Taux réalisé
				Charges à caractère général	locaux	80 000,00 €	77 028,96 €	96,29 %
				Charges à caractère général	61523 - Réseaux	1 300 000,00 €	1 115 181,43 €	85,78 %
				Charges à caractère général	6282 - Frais de gardiennage	13 000,00 €	9 482,40 €	72,94 %
				Charges à caractère général	6281 - Concours divers (cotisations)	40 000,00 €	28 270,77 €	70,68 %
				Charges à caractère général	6135 - Locations mobilières	5 000,00 €	8 667,14 €	173,34 %
				Charges à caractère général	6358 - Autres droits	23 000,00 €	22 149,90 €	96,30 %
				Charges à caractère général	63513 - Autres impôts locaux	9 000,00 €	0,00 €	0,00 %
				Charges à caractère général	6241 - Transports sur achats	1 000,00 €	0,00 €	0,00 %
				Charges à caractère général	6261 - Frais d'affranchissement	0,00 €	74,00 €	0,00 %
				Charges à caractère général	6064 - Fournitures administratives	80 000,00 €	63 475,57 €	79,34 %
				Charges à caractère général	61551 - Matériel roulant	49 000,00 €	25 932,89 €	52,92 %
				Charges à caractère général	627 - Services bancaires et assimilés	5 900,00 €	5 252,78 €	89,03 %
				Charges à caractère général	611 - Sous-traitance générale	44 000,00 €	25 949,22 €	58,98 %
				Charges à caractère général	6287 - Remboursements de frais	1 456 438,00 €	1 314 320,50 €	90,24 %
				Charges à caractère général	6238 - Divers	60 000,00 €	21 823,81 €	36,37 %
				Charges à caractère général	6378 - Autres taxes et redevances	11 100,00 €	11 960,20 €	107,75 %
				Charges à caractère général	6137 - Redevances, droits de passage et servitudes diverses	6 300,00 €	0,00 €	0,00 %
			012			5 927 500,00 €	5 699 753,01 €	
				Charges de personnel et frais assimilés	6453 - Cotisations aux caisses de retraites	943 000,00 €	832 691,59 €	88,30 %
				Charges de personnel et frais assimilés	6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	588 000,00 €	257 127,30 €	43,73 %
				Charges de personnel et frais assimilés	6475 - Médecine du travail, pharmacie	6 000,00 €	4 074,25 €	67,90 %
				Charges de personnel et frais assimilés	6336 - Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	52 000,00 €	26 114,85 €	50,22 %
				Charges de personnel et frais assimilés	6454 - Cotisations au Pôle emploi	20 000,00 €	20 168,72 €	100,84 %
				Charges de personnel et frais assimilés	648 - Autres charges de personnel	24 000,00 €	10 387,50 €	43,28 %
				Charges de personnel et frais assimilés	6478 - Autres charges sociales diverses	6 000,00 €	0,00 €	0,00 %
				Charges de personnel et frais assimilés	64148 - Autres indemnités et avantages divers	65 000,00 €	154 323,79 €	237,42 %
				Charges de personnel et frais assimilés	6411 - Salaires, appointements, commissions de base	3 252 300,00 €	3 339 439,58 €	102,68 %
				Charges de personnel et frais assimilés	6413 - Primes et gratifications	840 000,00 €	968 346,24 €	115,28 %
				Charges de personnel et frais assimilés	6331 - Versement de mobilité	38 000,00 €	30 234,54 €	79,56 %

CHAPITRE 5



L'AVENIR EST AUX VALEURS SÛRES

CA PAR ARTICLE

Budget	Section	Sens	Code niveau de vote	Niveau de vote	Article Nat. (Code / Libellé)	Voité	Mandaté	Taux réalisé
				assimilés	6331 - Versement de mobilité	38 000,00 €	30 234,54 €	79,56 %
				Charges de personnel et frais assimilés	6471 - Prestations directes	24 000,00 €	15 151,42 €	63,13 %
				Charges de personnel et frais assimilés	6415 - Supplément familial	60 000,00 €	32 593,23 €	54,32 %
				Charges de personnel et frais assimilés	64141 - Indemnité inflation	9 200,00 €	9 100,00 €	98,91 %
			014			5 111 500,00 €	4 525 884,00 €	
				Atténuations de produits	701249 - Reversement à l'agence de l'eau - Redevance pour pollution d'origine domestique	3 340 000,00 €	2 970 525,00 €	88,94 %
				Atténuations de produits	706129 - Reversement à l'agence de l'eau - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	1 771 500,00 €	1 555 359,00 €	87,80 %
			023	Virement à la section d'investissement	023 - Virement à la section d'investissement	3 288 296,00 €	0,00 €	0,00 %
			042			3 112 000,00 €	2 902 975,67 €	
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	3 112 000,00 €	2 898 373,58 €	93,14 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	675 - Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	4 602,09 €	0,00 %
			65			355 020,00 €	282 668,17 €	
				Autres charges de gestion courante	6518 - Autres	3 000,00 €	7 836,00 €	261,20 %
				Autres charges de gestion courante	6512 - Droits d'utilisation - informatique en nuage	55 000,00 €	48 699,38 €	88,54 %
				Autres charges de gestion courante	658 - Charges diverses de la gestion courante	147 020,00 €	147 002,19 €	99,99 %
				Autres charges de gestion courante	6541 - Créances admises en non-valeur	150 000,00 €	79 130,60 €	52,75 %
			66			820 000,00 €	801 130,10 €	
				Charges financières	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	800 000,00 €	767 990,51 €	96,00 %
				Charges financières	66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	20 000,00 €	33 139,59 €	165,70 %
			67			699 920,00 €	450 553,77 €	
				Charges exceptionnelles	6742 - Subventions exceptionnelles d'équipement	35 000,00 €	0,00 €	0,00 %
				Charges exceptionnelles	678 - Autres charges exceptionnelles	0,00 €	128,25 €	0,00 %
				Charges exceptionnelles	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	516 000,00 €	398 496,16 €	77,23 %
				Charges exceptionnelles	6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de	148 920,00 €	35 929,36 €	24,13 %

CA PAR ARTICLE

Budget	Section	Sens	Code niveau de vote	Niveau de vote	Article Nat. (Code / Libellé)	Voité	Mandaté	Taux réalisé
				Charges exceptionnelles	gestion	148 920,00 €	35 929,36 €	24,13 %
				Charges exceptionnelles	6743 - Subventions exceptionnelles de fonctionnement	0,00 €	16 000,00 €	0,00 %
		Recette				27 472 474,00 €	27 282 387,31 €	
			002	Résultat d'exploitation reporté	002 - Résultat de fonctionnement reporté	483 525,16 €	0,00 €	
			013	Atténuations de charges	64191 - Crédit impôt compétitivité emploi	9 200,00 €	17 151,19 €	
				Atténuations de charges	6459 - Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	9 200,00 €	2 321,36 €	0,00 %
				Atténuations de charges	64198 - Autres remboursements	0,00 €	9 100,00 €	98,91 %
			042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	777 - Operte-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	419 000,00 €	418 999,21 €	0,00 %
			70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	7068 - Autres prestations de services	419 000,00 €	418 999,21 €	100,00 %
				Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	701241 - Redevance pour pollution d'origine domestique	26 077 878,84 €	25 939 805,34 €	
				Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	7064 - Locations de compleurs	1 064 108,00 €	1 400 669,67 €	131,65 %
				Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	7087 - Remboursements de frais	3 320 500,00 €	2 985 816,14 €	89,92 %
				Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	7083 - Locations diverses	3 137 476,00 €	2 156 749,51 €	68,74 %
				Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	70111 - Ventes d'eau aux abonnés	76 000,00 €	72 984,00 €	96,03 %
				Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	70118 - Autres ventes d'eau	2 900,00 €	0,00 €	0,00 %
				Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	7065 - Produits des commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	15 728 886,84 €	16 674 728,45 €	106,01 %
				Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	706121 - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	200 000,00 €	457 149,85 €	228,57 %
				Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	706121 - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	60 408,00 €	60 000,00 €	99,32 %
				Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	70128 - Autres taxes et redevances	1 760 300,00 €	1 528 446,35 €	86,83 %
				Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	70128 - Autres taxes et redevances	715 300,00 €	591 076,23 €	82,63 %

CA PAR ARTICLE

Budget	Section	Sens	Code niveau de vote	Niveau de vote	Article Nat. (Code / Libelle)	Voité	Mandaté	Taux réalisé
			AP262	AP - Modernisation Tour tr 3 Architecture	2313 - Constructions	30 000,00 €	2 088,00 €	6,96 %
						60 000,00 €	28 602,84 €	
			AP295	AP - Ultra Filtration Espagnoux	2313 - Constructions	60 000,00 €	28 602,84 €	47,67 %
						1 500 000,00 €	973 569,12 €	
			OP206	AP - Schéma directeur - travaux	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 500 000,00 €	973 569,12 €	64,90 %
						446 346,54 €	76 177,74 €	
				Equipement informatique & logiciels	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	153 260,00 €	59 863,17 €	39,06 %
				Equipement informatique & logiciels	2051 - Concessions et droits assimilés	293 086,54 €	16 314,57 €	5,57 %
			001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 064 761,32 €	0,00 €	
						3 064 761,32 €	0,00 €	0,00 %
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13912 - Régions	419 000,00 €	418 999,21 €	
						0,00 €	27 386,00 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	13918 - Autres	0,00 €	143 063,54 €	0,00 %
						0,00 €	92 970,01 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	13913 - Départements	0,00 €	140 021,17 €	0,00 %
						0,00 €	1 623,91 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	13911 - Agence de l'eau	0,00 €	13 934,58 €	0,00 %
						0,00 €	1 623,91 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	13914 - Communes	419 000,00 €	13 934,58 €	3,33 %
						105 700,00 €	52 328,20 €	
			041	Opérations patrimoniales	2313 - Constructions	100 000,00 €	46 637,00 €	46,64 %
						5 700,00 €	5 691,20 €	99,85 %
				Opérations patrimoniales	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	5 000 000,00 €	4 733 591,69 €	
						0,00 €	47 369,14 €	0,00 %
			16	Emprunts et dettes assimilées	1687 - Autres dettes	5 000 000,00 €	4 686 222,55 €	93,72 %
						464 761,99 €	112 942,81 €	
			20	Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euro	464 761,99 €	112 942,81 €	24,30 %
						2 668 109,54 €	1 008 148,62 €	
			21	Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	5 000,00 €	5 229,61 €	104,59 %
						811 537,87 €	315 390,66 €	38,86 %
				Immobilisations corporelles	2184 - Mobilier	37 000,00 €	34 213,74 €	92,47 %
						497 953,10 €	322 924,13 €	64,85 %
				Immobilisations corporelles	2154 - Matériel industriel	37 000,00 €	34 213,74 €	92,47 %
						497 953,10 €	322 924,13 €	64,85 %
				Immobilisations corporelles	2155 - Outillage industriel	37 000,00 €	34 213,74 €	92,47 %
						497 953,10 €	322 924,13 €	64,85 %
				Immobilisations corporelles	21561 - Service de distribution d'eau	37 000,00 €	34 213,74 €	92,47 %
						497 953,10 €	322 924,13 €	64,85 %

CA PAR ARTICLE								
Budget	Section	Sens	Code niveau de vote	Niveau de vote	Article Nat. (Code / Libellé)	Voité	Mandaté	Taux réalisé
				Immobilisations corporelles	21351 - Bâtiments d'exploitation	885 746,17 €	148 490,63 €	16,76 %
				Immobilisations corporelles	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	7 073,92 €	5 875,00 €	83,05 %
				Immobilisations corporelles	2182 - Matériel de transport	423 798,48 €	178 024,85 €	41,54 %
			23			8 313 304,58 €	5 832 458,14 €	
				Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	8 193 304,58 €	5 772 455,87 €	70,45 %
				Immobilisations en cours	238 - Avances versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	53 020,95 €	0,00 %
				Immobilisations en cours	2313 - Constructions	120 000,00 €	6 981,52 €	5,82 %
						24 278 092,97 €	14 766 113,41 €	
						828 816,00 €	540 000,00 €	
			AP175	AP - Alimentation en eau - Ferrières	1313 - Départements	0,00 €	216 000,00 €	0,00 %
				AP - Alimentation en eau - Ferrières	1318 - Autres	828 816,00 €	324 000,00 €	39,09 %
			AP259	AP - Moderni. la Tour tr 2- Traitement eau	1313 - Départements	194 400,00 €	194 400,00 €	100,00 %
			AP295	AP - Schéma directeur - travaux	1313 - Départements	0,00 €	116 640,00 €	0,00 %
			021	Viréme de la section d'exploitation	021 - Viréme de la section de fonctionnement	3 288 296,00 €	0,00 €	0,00 %
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	3 112 000,00 €	2 902 975,67 €	
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	28175 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	98 059,90 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	2182 - Matériel de transport	0,00 €	4 602,09 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	28125 - Terrains bâtis	3 112 000,00 €	6 841,00 €	0,22 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	28031 - Frais d'études	0,00 €	1 652,00 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	28135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00 €	669 405,19 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	28178 - Autres immobilisations corporelles	0,00 €	28,45 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	28138 - Autres constructions	0,00 €	10 691,59 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	28154 - Matériel industriel	0,00 €	203 409,18 €	0,00 %

CAP PAR ARTICLE

Budget	Section	Sens	Code niveau de vote	Niveau de vote	Article Nat. (Code / Libelle)	Voité	Mandaté	Taux réalisé
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	28182 - Matériel de transport	0,00 €	154 191,26 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	53 472,61 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	2825 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	39 329,20 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	28153 - Installations à caractère spécifique	0,00 €	1 032 739,59 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	28151 - Installations complexes spécialisées	0,00 €	261 855,44 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	28173 - Constructions	0,00 €	19 529,23 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	28156 - Matériel spécifique d'exploitation	0,00 €	18 969,42 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	28188 - Autres	0,00 €	3 971,03 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	28087 - Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	0,00 €	7 274,78 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	28155 - Outillage industriel	0,00 €	32 841,10 €	0,00 %
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	28184 - Mobilier	0,00 €	17 423,00 €	0,00 %
041				Opérations patrimoniales	2031 - Frais d'études	105 700,00 €	52 328,20 €	
				Opérations patrimoniales	238 - Avances versés sur commandes d'immobilisations corporelles	5 700,00 €	5 691,20 €	99,85 %
10				Dotations, fonds divers et réserves	1068 - Autres réserves	3 543 464,45 €	3 543 464,45 €	
13				Subventions d'investissement	1312 - Régions	505 000,00 €	416 288,62 €	100,00 %
				Subventions d'investissement	1313 - Départements	0,00 €	15 000,00 €	0,00 %
				Subventions d'investissement	13111 - Agence de leau	400 000,00 €	167 447,62 €	41,86 %
				Subventions d'investissement	1318 - Autres	100 000,00 €	94 563,00 €	94,56 %
				Subventions d'investissement	13118 - Autres	5 000,00 €	1 26 278,00 €	2 525,56 %
16				Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euro	12 700 416,52 €	7 000 016,47 €	0,00 %
				TOTAL DES MONTANTS		12 700 416,52 €	7 000 016,47 €	55,12 %
						0,00 €	5 220 169,59 €	

CHAPITRE 5

2. L'ÉTAT DE LA DETTE

En cours de la dette au 31/12/2022 : **56 905 366,00 €**

Montant de l'annuité de remboursement d'emprunt versé durant l'exercice (capital et intérêts) : **4 733 591,69 €**

3. LA DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

ANALYSE FINANCIÈRE SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Chapitres	Catégorie	2019	2020	2021	2022
013+70+73+74+75	Recettes de fonctionnement courant	18 679 753,91	24 193 526,63	21 864 616,61	26 017 804,62
011+012+014+65+668	- Dépenses de fonctionnement courant	11 584 995,74	12 549 304,92	16 983 601,88	17 485 458,74
	= EXCÉDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	7 094 758,17	11 644 221,71	4 881 014,73	8 532 345,88

76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Recettes exceptionnelles	141 758,12	162 805,54	477 652,30	845 583,48
67	- Dépenses exceptionnelles	242 593,24	425 047,73	353 845,90	450 553,77
	= ÉPARGNE DE GESTION	6 993 923,05	11 381 979,52	5 004 821,13	8 927 375,59

66	- Intérêts de la dette	890 958,29	884 498,69	799 335,81	801 130,10
	= ÉPARGNE BRUTE	6 102 964,76	10 497 480,83	4 205 485,32	8 126 245,49

CAPACITÉ DE DÉSENMETEMENT EN ANNÉES

	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31/12	51 795 048,51	54 018 088,11	49 639 378,00	56 905 366,00
Épargne brute	6 102 964,76	10 497 480,83	4 205 485,32	8 126 245,49
	8,486866719	5,145814409	11,8034838	7,00

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2022 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				56 692 973,16					4 666 224,47	745 747,87		216 412,90	
1641 Emprunts en euros (total)				51 692 973,16					4 666 224,47	736 995,37		216 412,90	
2121	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 4,5213 %	4,509	313 746,40	89 910,84			
2123	N		A-1	176 697,90	0,92	F	Taux fixe à 4,47 %	4,520	170 919,18	12 998,72		666,61	
2122	N		C-1	0,00	0	C	Taux fixe annuable à 4,17 % (exercible à partir du 01/11/2010)	4,216	294 446,56	7 801,61			
2124	N		A-1	460 001,07	0,83	F	Taux fixe à 4,59 %	4,641	429 924,68	33 497,36		3 442,51	
2125	N		A-1	510 622,05	1,98	V	(Euribor 3M + 0,42) Floor -0,42 sur Euribor 3M	0,428	240 466,91	2 596,77		216,16	
2127	N		A-1	526 827,73	17,83	F	Taux fixe à 2,99 %	2,992	21 793,11	16 160,93		2 581,60	
2128	N		A-1	945 584,33	7,91	F	Taux fixe à 3,04 %	3,032	103 051,15	31 877,91		2 475,28	
2130	N		A-1	101 900,09	10	F	Taux fixe à 5,23 %	5,215	6 724,87	5 681,60		5 314,57	
2143	N		A-1	120 798,18	13,33	F	Taux fixe à 4,24 %	4,229	6 514,22	5 328,72		838,41	
2144	N		A-1	1 094 209,42	8,08	F	Taux fixe à 4,75 %	4,803	99 418,38	57 484,76		48 076,82	
2146	N		A-1	410 218,53	4,96	F	Taux fixe à 4,51 %	4,580	71 571,64	20 811,41		719,48	
2145	N		A-1	678 571,48	18,89	V	Euribor 3M + 0,8	0,783	35 714,28	3 812,79		1 825,15	
2147	N		A-1	366 666,92	5,33	V	Euribor 3M + 2,4	2,441	66 666,64	8 542,18		2 506,00	
2148	N		A-1	537 500,00	10,69	V	Euribor 3M + 1,7	1,721	50 000,00	8 954,95		1 207,79	
2149	N		A-1	2 193 121,55	11,23	F	Taux fixe à 3,45 %	3,441	156 983,48	79 062,19		1 050,87	
2150	N		A-1	1 280 000,00	12	F	Taux fixe à 2,43 %	2,457	105 000,00	32 653,88		0,00	
2151	N		A-1	1 009 410,22	6,91	F	Taux fixe à 2,04 %	2,035	132 819,48	22 288,72		1 716,00	
2152	N		A-1	1 676 751,65	12,98	V	(Euribor 3M + 0,92) Floor 0 sur Euribor 3M	1,240	120 873,92	21 177,61		852,35	
2153	N		A-1	975 000,00	13	F	Taux fixe à 1,93 %	1,951	75 000,00	19 992,60		0,00	
2154PA	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 4,44 %	4,489	12 887,85	580,16			
2179	N		A-1	1 400 000,00	13,98	F	Taux fixe à 1,46 %	1,456	100 000,00	21 352,50		2 933,88	
2181	N		A-1	2 137 500,00	14	F	Taux fixe à 1,35 %	1,346	150 000,00	30 121,88		7 133,90	

	N		A-1	2 137 500,00	14	V	(Euribor 3M + 0,57)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,662	150 000,00	12 894,47		9 347,41
2180	N		A-1			V						
2180BLU	N		A-1	256 000,00	15,92	V	Livret A(Prefixé) + 1	1,610	16 000,00	4 080,00		618,67
2200NP	N		A-1	32 711,53	4,54	F	Taux fixe à 4,54 %	4,590	5 705,26	1 768,36		687,18
2136	N		A-1	53 078,81	2,07	F	Taux fixe à 3,41 %	3,401	16 539,11	2 373,97		1 694,30
2192VZ	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 4 %	4,007	12 287,33	491,49		
2189-1PA	N		A-1	46 953,08	7,33	F	Taux fixe à 3,88 %	3,862	4 929,76	2 039,41		1 215,67
2157PA	N		A-1	171 976,09	8,07	F	Taux fixe à 2,1 %	2,094	17 197,75	3 972,65		3 360,70
2182PA	N		A-1	141 673,22	9,4	F	Taux fixe à 5,19 %	5,178	10 613,33	7 933,67		4 391,28
2178-1PA	N		A-1	24 199,76	6,4	F	Taux fixe à 4,64 %	4,692	1 273,24	1 273,24		686,20
2176-1PA	N		A-1	11 616,39	6,4	F	Taux fixe à 4,64 %	4,692	1 375,18	611,18		329,39
2202TAL	N		A-1	10 662,75	1,71	F	Taux fixe à 4,45 %	4,444	6 093,00	643,96		17,13
2186-2PA	N		A-1	35 927,65	3,58	F	Taux fixe à 4,14 %	4,131	8 107,39	1 823,06		615,92
2204-2EUS	N		A-1	14 027,96	5,32	F	Taux fixe à 4,28 %	4,271	2 013,86	696,59		408,61
2189-2PA	N		A-1	6 564,50	7,5	F	Taux fixe à 2,98 %	2,973	742,22	209,50		48,37
2161PA	N		A-1	33 987,97	5,17	F	Taux fixe à 4,83 %	4,820	4 787,03	1 872,83		1 363,46
2167-1PA	N		A-1	31 134,78	12,17	F	Taux fixe à 3,66 %	3,651	1 845,46	1 207,08		946,44
2167-2PA	N		A-1	11 679,48	12	F	Taux fixe à 3,9 %	3,889	680,35	482,03		454,23
2204-3EUS	N		A-1	11 650,14	5,02	F	Taux fixe à 5 %	4,966	1 631,22	694,07		567,96
2197LX	N		A-1	5 978,77	2,65	F	Taux fixe à 3,25 %	3,243	2 045,38	236,02		18,88
2198-1LX	N		A-1	46 529,24	12	F	Taux fixe à 3,9 %	3,889	2 710,40	1 920,35		1 809,60
2185-1PA	N		A-1	50 322,38	5,73	F	Taux fixe à 3,59 %	3,571	7 402,20	2 086,54		475,41
2198-2LX	N		A-1	124 038,17	12,17	F	Taux fixe à 3,66 %	3,651	7 352,00	4 808,81		3 770,49
2158PA	N		A-1	109 136,35	13,6	F	Taux fixe à 4,17 %	4,159	5 661,07	4 797,05		1 833,04
2156-1PA	N		A-1	27 998,42	3,6	F	Taux fixe à 4,06 %	4,051	6 327,73	1 393,15		467,66
2188PA	N		A-1	124 102,64	15,6	F	Taux fixe à 4,59 %	4,631	5 162,46	6 092,57		2 386,71
2204-1EUS	N		A-1	5 509,58	5,6	F	Taux fixe à 4,78 %	4,833	775,69	304,61		108,27
2185-3PA	N		A-1	45 054,15	6,82	F	Taux fixe à 2,86 %	2,853	5 740,63	1 462,73		222,65
2176-2PA	N		A-1	7 845,57	6,6	F	Taux fixe à 3,88 %	3,923	957,79	346,31		125,15
2178-2PA	N		A-1	16 344,17	6,6	F	Taux fixe à 3,88 %	3,923	1 995,31	721,45		260,71
2208-3SIL	N		A-1	9 088,74	6,82	F	Taux fixe à 2,86 %	2,853	1 158,05	293,06		46,93
2208-1SIL	N		A-1	10 151,48	5,73	F	Taux fixe à 3,58 %	3,571	1 493,24	416,88		95,90
2175PA	N		A-1	4 174,60	1,6	F	Taux fixe à 3,94 %	3,984	1 997,94	245,38		67,62
2188PA	N		A-1	12 189,93	1,6	F	Taux fixe à 3,94 %	3,984	5 746,37	716,51		197,49
2178-3PA	N		A-1	18 692,03	6,6	F	Taux fixe à 4,28 %	4,328	2 245,29	908,56		328,90
2178-3PA	N		A-1	38 940,06	6,6	F	Taux fixe à 4,28 %	4,328	4 677,46	1 892,76		685,17
2173-PA	N		A-1	4 709,40	2,6	F	Taux fixe à 3,07 %	3,104	1 476,08	192,53		59,44
2189-3PA	N		A-1	19 629,83	7,6	F	Taux fixe à 3,88 %	3,923	2 054,93	853,05		313,12
2180PA	N		A-1	6 134,00	4	F	Taux fixe à 4,51 %	4,497	1 072,65	325,02		275,87
2211	N		A-1	4 000 000,00	15	V	(Euribor 12M + 0,26)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,263	250 000,00	11 203,47		10 515,55
2183PA	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 4 %	4,007	9 704,99	388,20		
2212	N		A-1	2 287 500,00	15	F	Taux fixe à 1,39 %	1,405	150 000,00	33 558,37		7 949,06
2210EPCI	N		A-1	76 431,07	4,58	F	Taux fixe à 5,11 %	5,098	13 130,77	4 576,61		1 616,50

220TAL	N		A-1	155 000,00	11,83	V	Livret A (Préfixé) + 1	1,726	13 000,00	2 535,00		767,00
2213	N		A-1	4 800 000,00	15,76	V	(Euribor 3M + 0,39)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,664	300 000,00	19 215,34		18 154,00
2214	N		A-1	6 900 000,00	17	F	Taux fixe à 1,04 %	1,037	400 000,00	74 360,00		17 740,67
2215	N		A-1	3 550 000,00	17,57	V	(Livret A (Préfixé) + 0,25)- Floor 0 sur Livret A (Préfixé)	1,284	200 000,00	37 157,99		14 865,63
2216	N		A-1	1 850 974,71	22,9	F	Taux fixe à 0,61 %	0,608	74 739,73	11 576,11		1 097,73
2217	N		A-1	920 816,04	21,9	F	Taux fixe à 0,46 %	0,459	38 682,99	4 349,30		411,81
2218	N		A-1	6 860 000,00	24,32	V	(Euribor 3M + 0,21)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,713	140 000,00	11 361,36		22 033,98
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de réserves (total) (9)				5 000 000,00					0,00	8 762,50		0,00
2219 Tirage EUR3M	N		A-1	0,00	0	V	(Euribor 3M + 0,45)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,403	0,00	8 762,50		
2219-Tirage EUR3M	N		A-1	5 000 000,00	0,5	V	(Moyenne Euribor 3M (Postfixé) + 0,5)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M (Postfixé) (Moyenne Euribor 3M (Postfixé) + 0,5)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M (Postfixé)	0,000	0,00	0,00		0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)				212 393,02					47 369,14	11 308,47		6 847,80
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												

CHAPITRE 5

1687 Autres dettes (total)							212 393,02					47 369,14	11 308,47		6 647,80
2191RF	N	A-1		9,4	F	Taux fixe à 5,19 %	124 772,78					9 347,24	6 960,83		3 867,44
2190RF	N	A-1		2,07	F	Taux fixe à 3,41 %	87 620,24					27 302,05	3 918,85		2 780,36
2199RF	N	A-1		0,00	F	Taux fixe à 4 %	0,00					10 719,85	428,79		
Total général			0,00				56 905 386,18					4 733 593,61	757 056,34	0,00	223 060,70

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt. (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/2022 après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



Crédit photo : Grand Annecy

La note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

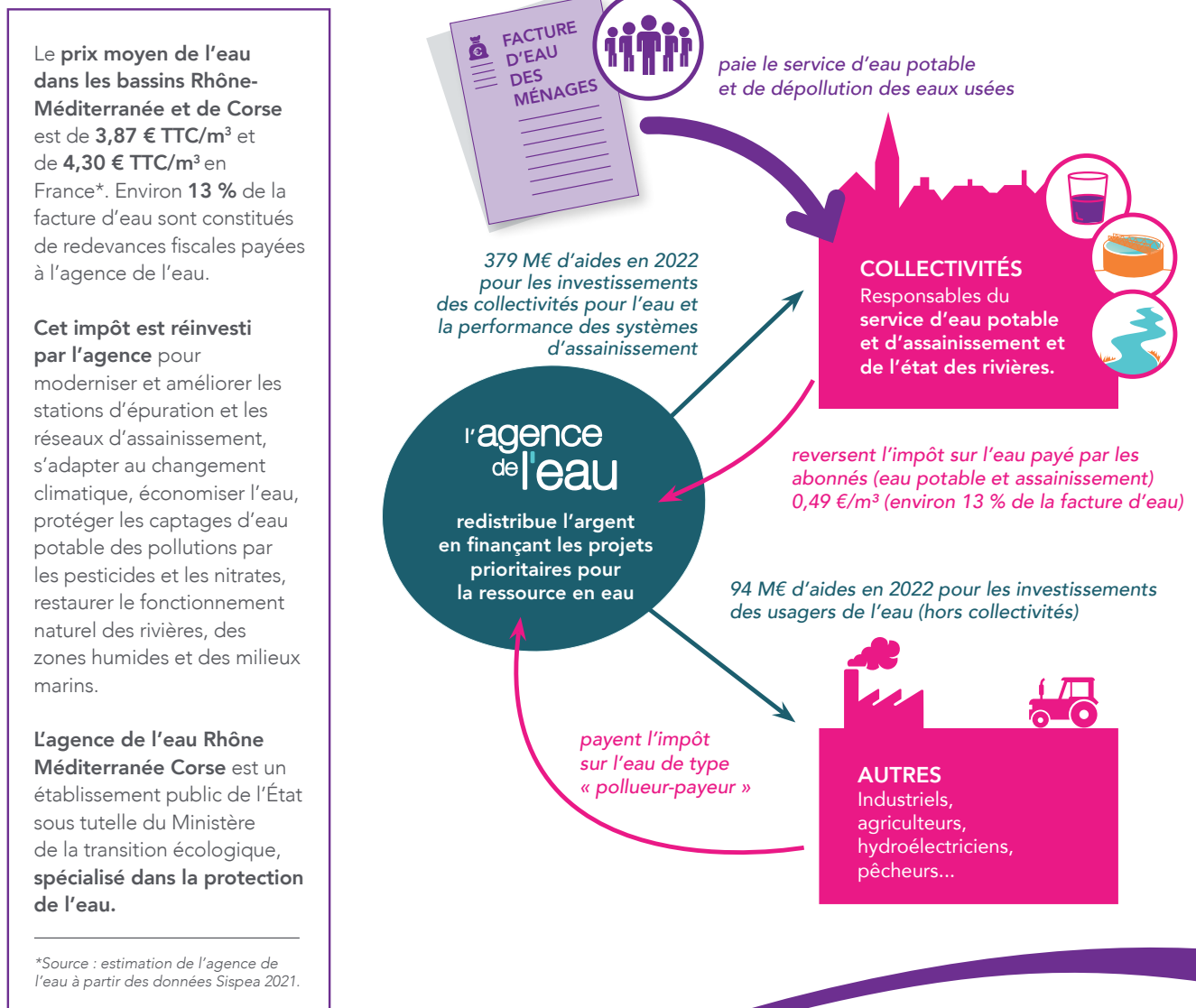


ÉDITION 2023

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2022

51% des aides attribuées en 2022 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (47,3 millions €)

407 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,8 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 416 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (156,1 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 70 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 36 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (89,4 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 65,4 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (21,5 millions €)

6 nouveaux territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
2 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions agricoles par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (6,6 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 30,6 millions € pour l'agriculture)

6 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

30,6 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (70,5 millions €)

70,4 km de rivières restaurées et 75 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 5 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 465 ha d'herbiers.

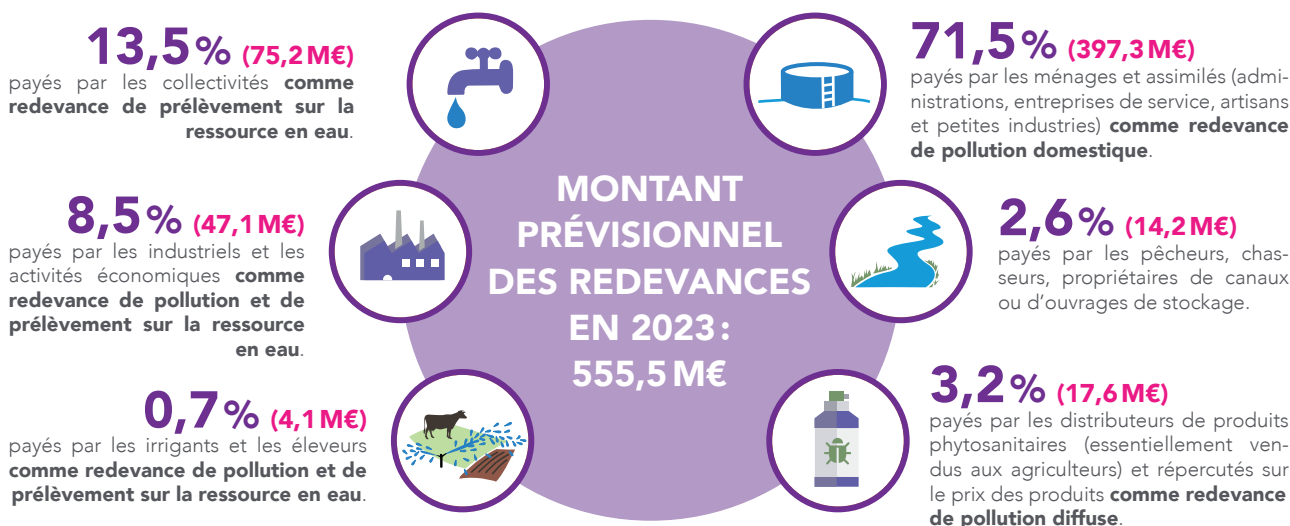
► Pour la solidarité internationale (3,67 millions €)

48 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

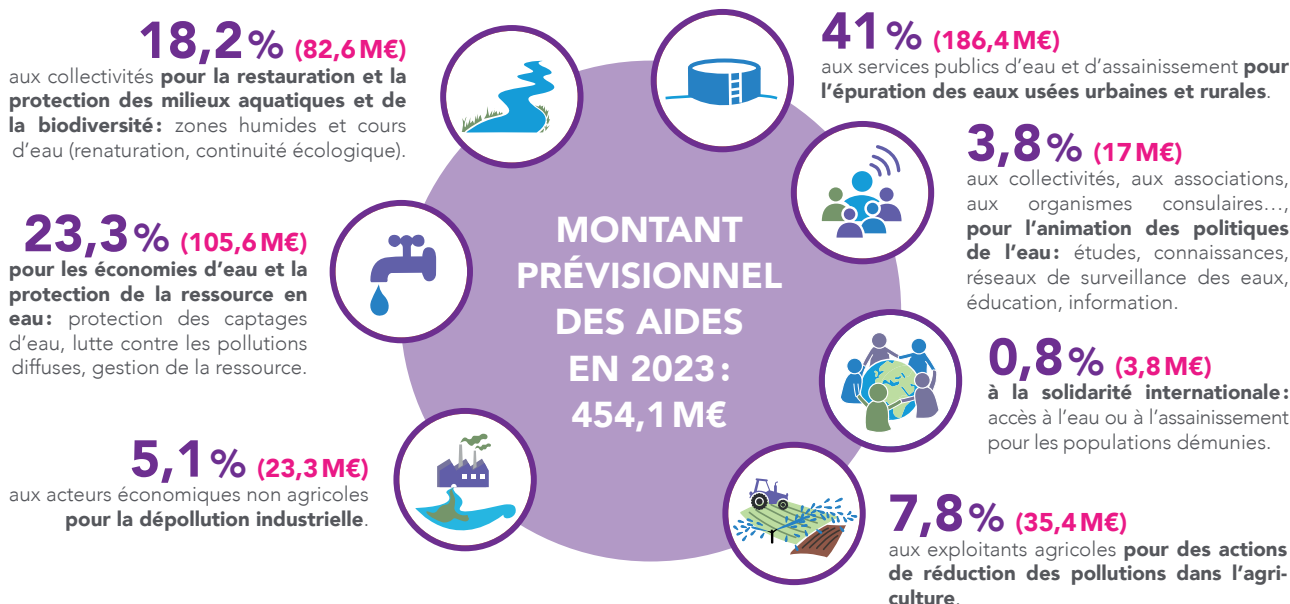
2023

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 13 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances (sauf celle sur les pesticides), les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

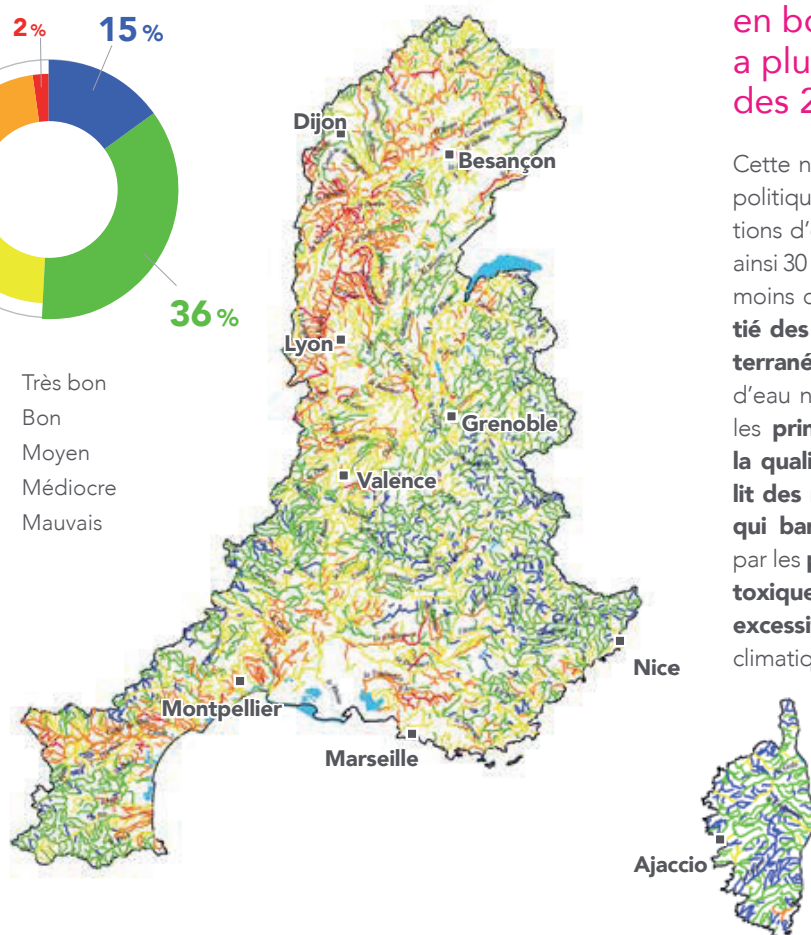
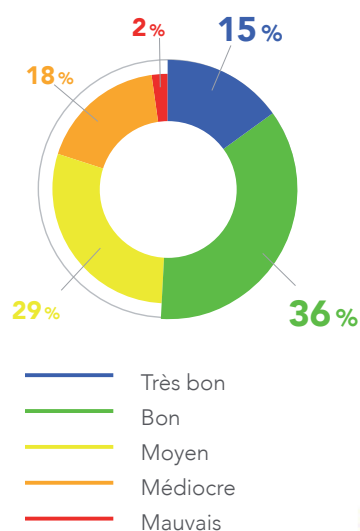


- **Solidarité envers les communes rurales:** l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement, par l'agence de l'eau, de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2023 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau - Situation en 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.**

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



Crédit photo : G. Masson

Glossaire

AGENCE DE L'EAU :

Établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'environnement.

Dans le bassin ou groupement de bassins, l'Agence de l'Eau met en oeuvre le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Elle mène, de plus, une politique foncière de sauvegarde des zones humides approuvée par le comité de bassin. Ses ressources proviennent essentiellement de la perception de redevances sur les prélèvements et la pollution des eaux.

L'Agence de l'Eau apporte des concours financiers aux actions d'intérêt commun qui contribuent à la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, par exemple de dépollution, de gestion quantitative de la ressource ou de restauration et de mise en valeur des milieux aquatiques.

L'Agence de l'Eau fait partie du secrétariat technique de bassin et assure le secrétariat du comité de bassin.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP) :

Ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs.

On considère 5 étapes distinctes dans cette alimentation : prélèvements, captages, traitement pour potabilisé l'eau, adduction (transport et stockage) et distribution au consommateur.

ANALYSE :

En tant qu'aliment, l'eau potable fait l'objet d'une surveillance approfondie et régulière qui s'exerce dans le cadre d'un arrêté spécifique pris en application d'une directive européenne.

La dernière actualisation de cette réglementation remonte à décembre 2002.

La qualité de l'eau est appréciée par l'autorité sanitaire (ARS) en fonction des résultats d'un programme d'analyse prédéfini. Une synthèse de ces résultats est fournie chaque année aux usagers lors de l'envoi de l'une des factures. De son côté, l'exploitant effectue des analyses particulières qui ont pour but de s'assurer que l'exploitation des installations est réalisée de manière à garantir la qualité de l'eau. Certains paramètres peuvent faire l'objet de mesures en continu.

AQUIFÈRE :

Formation géologique, continue ou discontinue, contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables (formations poreuses ou fissurées) et capable de la réservoir naturellement ou par exploitation (drainage, pompage...). 60% de l'eau potable distribuée en France provient des nappes souterraines.

ASSAINISSEMENT :

Ensemble des techniques de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales d'une agglomération (assainissement collectif) ou d'une parcelle privée (assainissement autonome) avant leur rejet dans le milieu naturel. L'élimination des boues issues des dispositifs de traitement fait partie de l'assainissement.

AUTOMATISME :

Aujourd'hui, la conduite des installations de production d'eau fait largement appel à des automates et à des systèmes de supervision. L'usage de ces technologies permet à la fois de réduire les coûts d'exploitation et de conférer aux équipements un fonctionnement plus sûr.

BRANCHEMENT :

Le branchement est un ouvrage domiciliaire dédié à l'alimentation d'une propriété. Connecté par prise en charge sur une conduite publique, il se prolonge en domaine privé pour alimenter le réseau intérieur de chaque immeuble. Il est muni d'une vanne d'arrêt placée sous bouche à clé qui permet en cas de nécessité aux fontainiers d'interrompre la fourniture d'eau.

BUDGET DE L'EAU (CAS D'UNE EXPLOITATION EN RÉGIE) :

L'exploitation d'un service d'eau requiert l'établissement d'un budget équilibré qui permet de prendre en compte les dépenses et les recettes propres. Ce budget dit " annexe " est indépendant du budget dit " principal " des collectivités et il permet de financer exclusivement des dépenses ayant un lien avec l'alimentation en eau. Il comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement. Son exécution fait l'objet de l'établissement d'un compte administratif qui met en évidence un résultat d'exploitation.

CAPTAGE :

Dispositif par lequel on puise (source, sous-sol, rivière) l'eau nécessaire à un usage donné.

CHLORATION :

La chloration est l'un des modes de désinfection de l'eau. Ce procédé est apprécié pour son efficacité, sa facilité de mise en oeuvre et son caractère rémanent qui protège l'eau d'une contamination y compris chez l'utilisateur.

COMPTAGE :

La répartition entre les usagers des charges engagées par une collectivité pour produire et distribuer de l'eau s'effectue à l'aide de compteurs qui équipent chaque local desservi.

C'est leur relevé qui permet d'établir les factures. Ils sont régulièrement remplacés pour tenir compte d'une inévitable baisse de leurs performances (sous-comptage) sous l'effet du vieillissement.

COUPURE D'EAU :

C'est l'action de suspendre momentanément la distribution de l'eau. Une coupure peut être :

- programmée en cas de travaux dans une rue ou au niveau d'un branchement domiciliaire ;
- accidentelle lorsqu'une fuite se déclare ou qu'une conduite est endommagée par un tiers ou sous l'action d'un événement exceptionnel.

DÉSINFECTION :

Destruction, par des procédés chimiques ou physiques, de germes infectieux se trouvant hors de l'organisme, à la surface du corps. Par extension, on parle de désinfection des eaux lors de la fabrication d'eau potable ; c'est-à-dire élimination physico-chimique des germes présents dans les eaux usées ou les boues, à l'entrée de l'usine de fabrication d'eau potable.

DURETÉ :

La dureté d'une eau est essentiellement due à la présence de calcium et de magnésium.

Elle est directement liée à la nature géologique des terrains traversés par l'eau avant son captage.

Ainsi, un sol calcaire donnera une eau " dure " alors qu'une eau traversant un sol granitique sera " douce ". En HAUTE-SAVOIE, l'eau souterraine est généralement plus dure que l'eau de surface (lac, retenue, rivière). La dureté de l'eau n'est pas un paramètre décrivant la qualité de l'eau et il n'existe pas de norme fixant une valeur limite.

EAU POTABLE :

Eau propre à la consommation, ne contenant aucun germe pathogène. Elle doit être contrôlée et éventuellement purifiée avant d'être distribuée chez l'utilisateur. Ses caractéristiques sont définies par la directive européenne de 1998, reprise en droit français.

EMPREINTE EN EAU :

Volume d'eau utilisée à tous les stades de la chaîne de production d'un produit (installation, bien ou service). L'empreinte en eau est également sa " teneur en eau virtuelle ". Par exemple, pour produire une tasse de café, il faut au total 140 litres d'eau ; pour un kilo de boeuf, il en faut 16 m³ (16 000 litres). Au final, l'empreinte en eau est le volume total d'eau (exprimé en litre ou m³) utilisée directement et indirectement dans le cadre d'une activité et de celles qui y sont liées, y compris l'eau utilisée dans la chaîne d'approvisionnement.

FACTURATION :

Le coût de production et de distribution de l'eau est facturé aux usagers. Le prix d'un mètre cube d'eau intègre, notamment, les charges d'amortissement des équipements, le remboursement des emprunts, les salaires du personnel, les achats de fournitures, le paiement des entreprises. Au strict prix de l'eau s'ajoutent des redevances et principalement la redevance d'assainissement qui correspond aux dépenses supportées par les collectivités pour collecter puis traiter les eaux usées que nous produisons tous. Le mode de tarification choisi peut permettre de prévoir une part fixe dans la facture, une location du compteur et des avances sur consommations.

FILTRATION :

C'est l'action de retenir par des moyens appropriés les substances en suspension dans l'eau brute, soit que la présence de ces dernières soit indésirable, soit que leur densité est à ramener en dessous de valeurs fixées par les normes.

FONTAINIER :

Lors de l'établissement des premiers réseaux modernes de distribution d'eau, les habitants utilisaient les bornes fontaines installées par les municipalités au pied des immeubles. Depuis lors, le terme de fontainier a continué à désigner les personnels chargés de l'exploitation des réseaux d'eau.

FUITES :

La recherche et le traitement des fuites qui affectent les réseaux d'eau est une activité permanente et essentielle qui permet de maintenir le rendement du système d'alimentation en eau. La recherche des fuites est basée sur la détection du bruit que celles-ci produisent, soit par écoute directe par un opérateur à qui l'on fournit un signal amplifié, soit avec l'assistance d'appareils au fonctionnement plus élaboré qui peuvent préciser la position des désordres.

GESTION ÉQUILBRÉE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU :

Selon la Loi sur l'eau de 1992, gestion visant à assurer la préservation des écosystèmes aquatiques des sites et des zones humides, la protection contre les pollutions et la restauration de la qualité des eaux (...), le développement et la protection de la ressource en eau, la valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource, et ce de façon à concilier et à satisfaire les différents usages, activités ou travaux liés à l'eau.

HYDROGÉOLOGIE :

Science des eaux souterraines, comprise dans les sciences de la terre. L'hydrogéologie réunit la connaissance des conditions géologiques et hydrologiques et des lois physiques qui régissent l'origine, la présence, les mouvements et les propriétés des eaux souterraines, ainsi que les applications de ces connaissances aux actions humaines sur les eaux souterraines, notamment à leur prospection, à leur captage et à leur protection.

INTERCONNEXION DES RÉSEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

Consiste à mettre en liaison de manière réciproque des unités de distribution distinctes dans le but d'assurer la continuité de l'approvisionnement ainsi que la sécurisation qualitative et quantitative de l'alimentation en eau potable de chacune des unités interconnectées.

NORMES OMS :

Valeur guide recommandée par l'organisation Mondiale de la Santé (OMS) visant à la protection de la santé publique, mais ne constituant pas des limites impératives. Les normes OMS sont destinées à servir de principes de base pour l'élaboration de normes nationales qui pour leur part prennent en compte les conditions environnementales, sociales, économiques et culturelles locales.

MODE DE GESTION :

Les trois grands modes de gestion de la distribution de l'eau sont les suivants :

L'affermage : Il consiste à confier à un fermier l'exploitation d'installations établies et financées par une collectivité. La facture d'eau comprend alors ce que l'on appelle improprement une surtaxe communale ou syndicale. C'est le mode de gestion le plus répandu.

La concession : La collectivité concède par traité à une entreprise la réalisation et l'exploitation des équipements nécessaires à la desserte en eau. Le concessionnaire adresse aux abonnés une facture dont le produit lui revient intégralement (sauf certaines redevances).

La régie directe : C'est la collectivité qui organise avec ses moyens propres la réalisation du service. Ce mode de gestion est dominant en HAUTE-SAVOIE et s'applique au Grand Annecy.

NORMES DE QUALITÉ :

Les normes permettant d'apprécier la qualité de l'eau sont régulièrement actualisées pour tenir compte de l'évolution de nos connaissances en matière sanitaire et dans une moindre mesure de celles des techniques analytiques. On distingue les limites de qualité des références de qualité. Les premières sont impératives et permettent de dire si une eau est potable ou non, les secondes plus sévères décrivent une sorte d'objectif à atteindre pour qu'un système d'alimentation en eau ne soit pas pris en défaut par un événement exceptionnel.

Les normes de qualité intéressent plusieurs groupes de paramètres :

- Les paramètres organoleptiques (goût, saveur, odeur)
- Les paramètres microbiologiques
- Les paramètres physico-chimiques

La fréquence et l'étendue des analyses varient en fonction de l'étape considérée dans le processus de production/distribution :

- Eau brute
- Eau traitée
- Eau stockée
- Eau distribuée

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION :

Limite de l'espace réservé réglementairement autour des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable, après avis d'un hydrogéologue agréé. Les activités artisanales, agricoles et industrielles, et les constructions y sont interdites ou réglementées afin de préserver la ressource en eau, en évitant des pollutions chroniques ou accidentelles. On peut distinguer réglementairement trois périmètres : le périmètre de protection immédiate où les contraintes sont fortes (possibilités d'interdiction d'activités), le périmètre de protection rapprochée où les activités sont restreintes, et le périmètre éloigné pour garantir la pérennité de la ressource.

PERTE DE CHARGE :

La circulation de l'eau dans les canalisations et les accessoires de fontainerie provoquent, notamment par frottement, une perte d'énergie qui se manifeste par une réduction de la pression potentiellement disponible.

On parle de perte de charge. Le dimensionnement des réseaux tient compte de ce phénomène et l'on essaie de rendre optimal un choix de diamètre et une perte de charge admissible. Il s'ensuit que la pression de l'eau dans le réseau peut varier généralement faiblement en fonction du niveau de la consommation.

PLOMB :

Dans certaines conditions particulières, l'emploi de canalisations en plomb peut provoquer une migration de ce métal vers l'eau. L'eau se charge plus ou moins en plomb, substance dont la présence est jugée indésirable à partir d'un certain taux. L'eau circulant dans les réseaux publics du bassin annécien ne contient pas de plomb et ses caractéristiques physico-chimiques n'appellent pas d'inquiétude particulière à l'inverse de ce qui peut se passer dans des régions où les eaux sont douces et à pH faible.

L'origine du plomb dans l'eau est liée à l'utilisation de conduites en plomb dans les réseaux intérieurs des immeubles.

L'élimination de ces anciens réseaux est toujours souhaitable par précaution. Le Service de l'Eau peut répondre aux interrogations des usagers dans ce registre particulier.

POMPAGE :

Il n'est pas toujours possible de mobiliser des ressources en eau potable qui permettent une desserte entièrement gravitaire des réseaux et il est souvent nécessaire de procéder à une élévation de l'eau vers un réservoir dominant, par son altitude, le territoire à alimenter. C'est le rôle des stations de pompage qui assurent de surcroît une fonction de transport de l'eau potable.

PRESSION ET DÉBIT :

La pression est un paramètre important qui traduit la capacité d'un fluide à atteindre un point d'altitude donné et qui renvoie à la notion de débit d'écoulement.

PRIX DE L'EAU :

Le prix de l'eau au Grand Annecy est le strict reflet des charges engagées par la Communauté d'agglomération pour produire et distribuer l'eau. Son évolution traduit celles des prestations nécessaires pour que le service soit rendu et il intègre le coût des emprunts correspondant à la réalisation des investissements.

REDEVANCES :

Plusieurs redevances sont perçues lors du paiement d'une facture d'eau. Les sommes correspondantes sont reversées aux organismes qui utilisent ces ressources financières.

- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : c'est en quelque sorte le prix de la matière première. Chaque mètre cube prélevé dans le milieu naturel fait l'objet d'une redevance reversée à l'Agence de l'Eau.
- Redevance pour pollution domestique : le rejet dans le milieu naturel d'une eau même correctement épurée n'est pas sans effet sur l'environnement. Le coût de cette dégradation s'exprime à travers l'existence de cette redevance qui revient à l'Agence de l'Eau qui dispose ainsi des moyens financiers nécessaires à la lutte contre la pollution.
- Redevance d'assainissement : c'est la contrepartie des charges supportées par la collectivité pour collecter et épurer les eaux usées.

RÉDUCTEUR DE PRESSION :

L'aléa topographique peut conduire à ce que la pression disponible sur un réseau excède les besoins des usagers qui peuvent décider d'installer un réducteur de pression réglable.

RÈGLEMENT :

Les relations entre le distributeur d'eau et les usagers sont, en général, régies par un règlement qui est un acte administratif ayant fait l'objet d'une délibération. Ce document fixe les obligations des deux parties et unifie les conditions techniques de la distribution de l'eau.

RENDEMENT :

Il est important de suivre l'évolution du rendement de la distribution de l'eau. Il est possible d'utiliser plusieurs définitions du rendement en fonction de ce l'on veut observer. Citons le rendement commercial d'un réseau qui exprime le rapport entre la quantité d'eau vendue et la quantité d'eau introduite dans le réseau de canalisation pendant la même période.

Cette mesure globale intègre :

- Les fuites d'eau
- Le sous-comptage du parc de compteurs
- L'eau soutirée pour l'essai des poteaux d'incendie et la réalisation régulière de purges

SURPRESSION :

Dans certaines situations particulières, les autorisations de construire sont assorties de prescriptions quant à la nécessité d'utiliser un suppresseur pour disposer de conditions normales de distribution de l'eau.

Ce peut être le cas pour :

- Un immeuble de grande hauteur,
- Un écart pour l'alimentation pour lequel la modification des installations serait d'un coût exorbitant pour la communauté des usagers.

Grand Anncy
46 avenue des îles
BP 90270
740007 ANNECY CEDEX

www.grandanncy.fr

